

DÉPARTEMENT MÉDECINE GÉNÉRALE PARIS 7 DIDEROT



GUIDE DE L'INTERNE

DES de Médecine Générale

Ce document est destiné à tous les internes inscrits en DES de médecine générale à l'université Paris Diderot à partir du 01/11/2014 [date de dernière mise à jour : 01/11/2019]

Sachez d'ores et déjà que nous avons fusionné avec l'Université Paris Descartes. Dès la rentrée prochaine, en novembre 2020, il y aura un seul DMG, celui de l'Université de Paris

Communication au DMG Paris Diderot

Le site du DMG : <https://dmg.medecine.univ-paris-diderot.fr/>

Retrouvez-nous dès maintenant sur la page officielle Facebook du DMG Paris Diderot ! Vous y trouverez, régulièrement mis à jour, des informations sur les congrès, sur certains enseignements (ED de stage ambulatoire, simulations...), sur le calendrier des soutenances de DES. Vous y retrouverez également des recommandations de lectures ou podcasts, des recommandations pour votre pratique, ainsi que des partages d'événements de partenaires de notre DMG.

En cas de difficulté de quelque nature qu'elle soit, vous pouvez contacter l'adresse suivante :

difficultés.dmg@univ-paris-diderot.fr

Les annonces de remplacement sont diffusées sur le site du collège des généralistes enseignants de l'Université Paris Diderot www.cgeupd.fr

Pour les enseignements extérieurs (Journée de médecine générale d'Île-de-France, Jeudis de la Fédération, Prix de thèse Albert Hercek) inscrivez-vous sur le site de la Fédération des collèges des généralistes enseignants d'Île-de-France <https://desmgidf.fr/fcge-idf>



TABLE DES MATIERES

Localisation et adresse postale	4
Secrétariat	4
Composition du bureau du département de médecine générale	5
Organigramme du département de médecine générale	6
Contacts et ressources en cas de difficultés	6
Représentants étudiants	10
obligations administratives de l'interne	10
La définition de la médecine générale	11
Le Carré de White	12
Les orientations pédagogiques	13
Les six compétences génériques du médecin généraliste	14
Les onze familles de situations	16
La phase socle	21
La phase d'approfondissement	22
La phase de consolidation	22
Les six stages	23
Les enseignements	31
Les douze traces d'apprentissage	37
Attestation de participation à une action de formation continue indépendante	41
Les règles de validation	44
La thèse	48
Les outils numériques	52
Le site du DMG Paris Diderot et le portfolio	52
Le site du DES de médecine générale d'Ile-de-France	52
Les FORMATIONS SPÉCIALISÉES TRANSVERSALES (FST)	52
DIPLÔMES UNIVERSITAIRES (DU) ET DIPLÔMES INTER-UNIVERSITAIRES (DIU)	53
RÉFÉRENCES	43
ANNEXES	44

LE DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE

Le Département de Médecine Générale (DMG) coordonne l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche en rapport avec la médecine générale à l'université Paris Diderot. Actuellement, il est composé de 11 enseignants associés ou titulaires (professeurs et maîtres de conférences), 8 chefs de clinique, 7 assistants universitaires, 9 chargés d'enseignement (animateurs de groupes d'échanges de pratiques), 379 maîtres de stage des universités (MSU).

Tous les enseignants de médecine générale sont des médecins généralistes partageant leur temps entre leurs activités cliniques ambulatoires et celles d'enseignement et/ou de recherche en médecine générale. Une formation pédagogique est indispensable pour participer à la formation dans le cadre du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) ou du diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale.

1. LOCALISATION ET ADRESSE POSTALE

Les locaux du DMG Paris Diderot sont situés au 2^e étage du site Bichat de la faculté de médecine (ascenseurs B). Tout courrier à l'attention d'un des membres du DMG Paris Diderot doit être adressé à l'adresse suivante :

Département de médecine générale
UFR de médecine, Site Bichat
16 rue Henri Huchard
75890 Paris Cedex 18

2. SECRETARIAT

Le secrétariat du DMG Paris Diderot (des.medgen.med@univ-paris-diderot.fr) est assuré par une gestionnaire. Elle a spécifiquement la charge des tâches afférentes au DES de médecine générale.

Vous pouvez la voir au bureau 64 au niveau de la scolarité du 3^{ème} cycle au RDC près des ascenseurs B.

Fatima HAMMANI

Tél. : 01 57 27 74 64

Le responsable de la scolarité 3^{ème} cycle est Frédéric MONVOISIN frederic.monvoisin@univ-paris-diderot.fr.

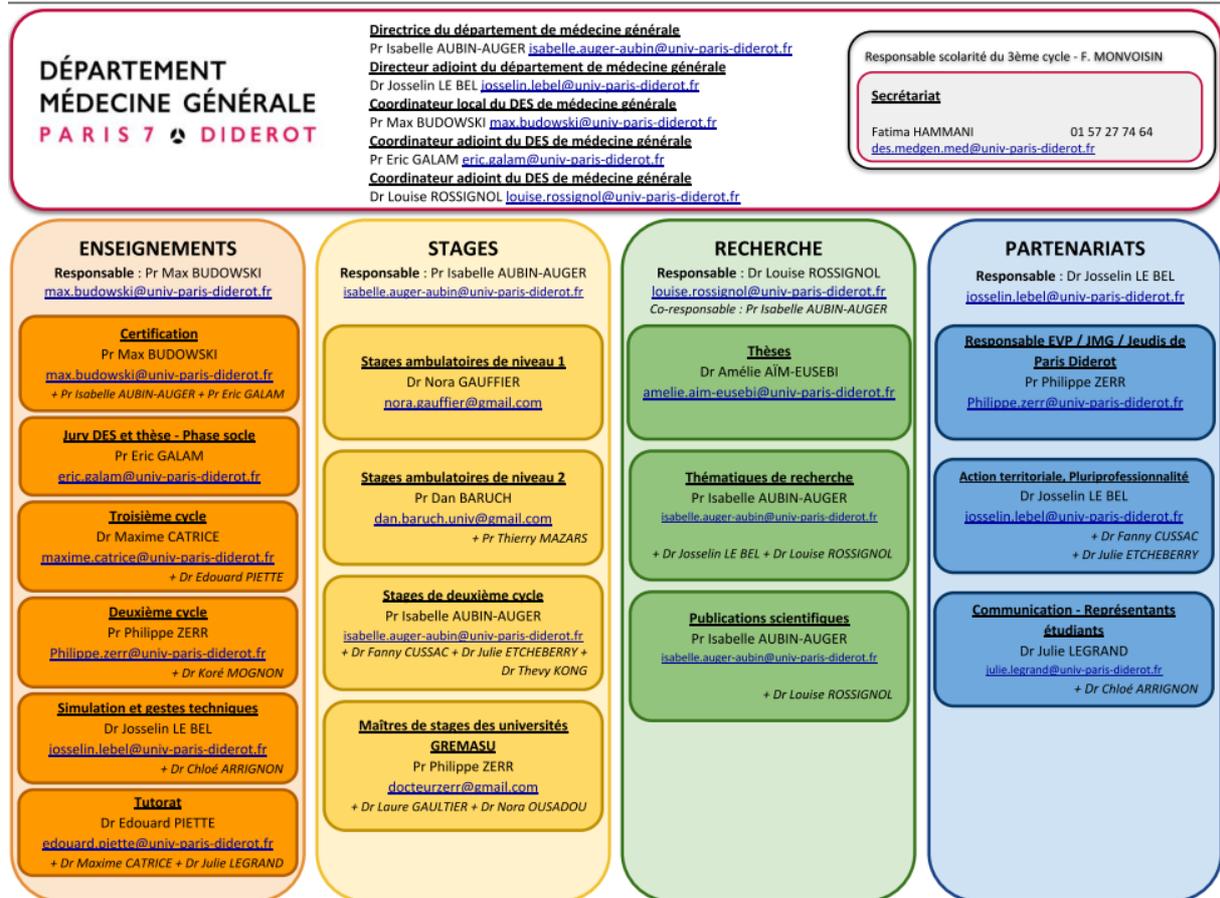
Estelle Meimoun, chargée de mission, s'occupe de la coordination du DES de médecine générale pour toute l'Île-de-France. Elle est joignable par courriel à l'adresse coordination.mgidf@gmail.com

3. COMPOSITION DU BUREAU DU DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE

Les personnes soulignées sont responsables de la certification dans le cadre du DES de médecine générale

<u>Isabelle AUBIN-AUGER</u>	Professeure des universités <i>Directrice du DMG Paris Diderot, Responsable des stages</i>	isabelle.auger-aubin@univ-paris-diderot.fr
<u>Max BUDOWSKI</u>	Professeur des universités <i>Coordinateur local du DES de médecine générale, Responsable des enseignements</i>	max.budowski@univ-paris-diderot.fr
<u>Éric GALAM</u>	Professeur des universités <i>Coordinateur local adjoint du DES de médecine générale, Responsable des jury thèse et DES</i>	eric.galam@univ-paris-diderot.fr
<u>Josselin LE BEL</u>	Maître de conférences des universités <i>Directeur adjoint du DMG Paris Diderot, Responsable des relations extérieures</i>	josselin.lebel@univ-paris-diderot.fr
<u>Louise ROSSIGNOL</u>	Maître de conférences des universités <i>Coordinateur local adjoint du DES de médecine générale. Responsable de la recherche</i>	louise.rossignol@univ-paris-diderot.fr
Dan BARUCH	Professeur associé des universités <i>Chargé de mission pour les stages ambulatoires de niveau 2</i>	dan.baruch@univ-paris-diderot.fr
Philippe ZERR	Professeur associé des universités <i>Chargé de mission pour les maîtres de stage des universités et les formations extérieures</i>	philippe.zerr@univ-paris-diderot.fr
Thierry MAZARS	Professeur associé des universités <i>Chargé de mission pour les stages ambulatoires de niveau 2</i>	tmazars001@yahoo.fr
Nora GAUFFIER	Maître de conférences associé <i>Chargée de mission pour les stages ambulatoires de niveau 1</i>	nora.gauffier@univ-paris-diderot.fr
Maxime CATRICE	Maître de conférences associé <i>Chargé de mission pour les enseignements dans le cadre du troisième cycle</i>	maxime.catrice@univ-paris-diderot.fr
Edouard PIETTE	Maître de conférences associé <i>Chargé de mission pour le tutorat</i>	edouard.piette@univ-paris-diderot.fr
Chloé ARRIGNON	Assistant universitaire	chloe.arrignon@univ-paris-diderot.fr
Amélie AIM-EUSEBI	Chef de clinique des universités	amelie.aim-eusebi@univ-paris-diderot.fr
Marine BRYON	Chef de clinique des universités	marine.bryon@univ-paris-diderot.fr
Fanny CUSSAC	Chef de Clinique Associée	fanny.cussac@univ-paris-diderot.fr
Louise De BARY	Chef de clinique des universités	louise.debary@univ-paris-diderot.fr
Julie ETCHEBERRY	Assistant universitaire	julie.etcheberry@univ-paris-diderot.fr
Caroline FLIPO	Chef de clinique des universités	caroline.flipo@univ-paris-diderot.fr
Laure GAULTIER	Assistant universitaire	laure.gaultier@univ-paris-diderot.fr
Julie GILLES DE LA LONDE	Chef de clinique des universités	julie.gillesdelalonde@univ-paris-diderot.fr
Thevy KONG	Assistant universitaire	theyvy.kong@univ-paris-diderot.fr
Julie LEGRAND	Assistant universitaire	julie.legrand@univ-paris-diderot.fr
Tamara MAKOVEC	Chef de clinique des universités	tamara.makovec@univ-paris-diderot.fr
Koré MOGNON	Assistant universitaire	kore.mognon@univ-paris-diderot.fr
Nora OUSADOU	Assistant universitaire	nore.ousadou@univ-paris-diderot.fr
Marion WHISTON	Chef de clinique des universités	marion.whiston@univ-paris-diderot.fr

4. ORGANIGRAMME DU DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE



5. CONTACTS ET RESSOURCES EN CAS DE DIFFICULTES

Si vous, ou l'un de vos co-internes, rencontrez des difficultés au cours de vos stages ou de votre internat, vous pouvez contacter :

- L'adresse générique : difficultes.dmg@univ-paris-diderot.fr qui vous mettra en relation avec une cellule chargée de gérer ces difficultés (composée de jeunes enseignants, de maîtres de stage, de représentants étudiants)
En fonction des difficultés rencontrées, vous pouvez contacter :
- La coordination locale du DES de Médecine Générale à Paris Diderot : **Pr Max Budowski et Pr Eric Galam** pourront vous conseiller sur toutes les questions ou difficultés relatives à votre maquette de formation, vos enseignements ou vos apprentissages.
- **Les enseignants du DMG** : N'hésitez pas à les solliciter lors des enseignements, ou dans les bureaux du DMG les mardis et les jeudis.
- **Votre chef de service ou votre MSU ambulatoire** : vous êtes sous sa responsabilité pendant votre stage, n'hésitez pas à signaler vos difficultés.
- **Le bureau des internes de l'AP-HP** est l'interlocuteur pour toute question administrative : bdi.aphp.sap@aphp.fr
- **Les représentants des étudiants** : internesmg@univ-paris-diderot.fr (cf paragraphe 6)

Pour des difficultés d'ordre psychologique :

Les médecins, contrairement à ce qu'ils peuvent croire parfois, ne sont pas protégés par leur fonction et leur métier des difficultés psychologiques. Ils peuvent notamment être mis en difficulté face aux patients, devant des conflits d'équipe, une erreur médicale, des dilemmes éthiques, ou autres. Les signes les plus habituels sont une fatigue qui ne passe pas avec le repos, une irritabilité, un sentiment de perte d'intérêt, d'indignité ou de ne pas pouvoir y arriver, et le besoin d'être soutenu par des médicaments, du tabac ou d'autres substances.

- Si vous préférez en parler avec un autre interne, vous pouvez contacter **SOS SIHP**, en envoyant votre numéro de téléphone à sossihp@gmail.com. Un interne de psychiatrie vous rappellera dans les 24 heures.
- Vous pouvez également appeler le **0800 288 038** (numéro gratuit, 24h/24 et 7j/7) pour être mis en contact avec un médecin sénior ou un psychologue qui sera à votre écoute. Ce numéro, géré par le Conseil National de l'Ordre, permet aussi d'obtenir des conseils administratifs, sociaux ou juridiques.
- A partir de la rentrée, de nouvelles permanences du **Dispositif D'Accueil et d'Écoute** des étudiants en médecine de Paris Diderot seront organisées sur le site Villemin. Il s'agit d'un temps d'écoute anonyme, gratuit et confidentiel avec un psychiatre pour les étudiants qui rencontrent des difficultés dans leurs études, dans leurs stages ou dans leur vie personnelle, qui se sentent stressés ou dépassés. Il ne s'agit pas d'un suivi de psychiatrie au sein de la faculté, vous serez orientés vers le bon interlocuteur si besoin.
- Vous pouvez également faire appel au **département de psychiatrie et d'addictologie de Bichat-Beaujon** qui accueille tous les étudiants qui souhaiteraient recevoir un avis ou être orientés pour un suivi à plus long terme. N'hésitez pas à contacter Michel LEJOYEUX michel.lejoyeux@aphp.fr ou son Secrétaire : sylvie.dauverne@aphp.fr
- A Paris, il existe plusieurs **Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)** très accessibles recensés [ici](#). Les BAPU proposent des consultations gratuites avec un psychologue, il y a cependant souvent un peu d'attente pour obtenir un RDV. Vous pouvez contacter le BAPU de votre choix.

Et votre santé :

En cas de problème de santé ayant un impact sur votre internat, Votre interlocuteur référent sera la médecine du travail. N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous afin de faire le point, et éventuellement organiser une adaptation de votre stage (horaires, exemption de gardes, stage en surnombre, grossesse...) :

- **Si vous êtes en stage hospitalier** : vous devez contacter le service de médecine du travail de votre hôpital (numéro de téléphone disponible dans les annuaires des hôpitaux, sinon passez par le standard téléphonique ou par le bureau des affaires médicales de votre hôpital d'affectation).
- **Si vous êtes en stage ambulatoire** : vous devez contacter le service de médecine du travail de l'AP-HP (situé à l'Hôtel-Dieu) : prise de RDV auprès de Mme Patricia NGUYEN : patricia.nguyen@aphp.fr, 01 42 34 81 90.

En cas d'arrêt de travail prolongé (cf texte de loi en fin de paragraphe) :

- **Si vous êtes en arrêt de travail plus de 3 semaines** : vous devrez rencontrer le médecin du travail avant de pouvoir reprendre votre stage (coordonnées ci-dessus).
- **Si vous êtes en arrêt de travail de plus de 3 mois** : pour vous assurer une protection sociale et financière, au-delà de 3 mois d'arrêt de travail il est nécessaire de faire une demande de Congé Longue Maladie. Pour cela, vous devez vous adresser au Bureau Des Internes de l'AP-HP (peu importe votre stage en cours) : bdi.aphp.sap@aphp.fr, tel : 01.40.27.41.11.

Dans tous les cas, merci de contacter le secrétariat du DMG afin de prévenir les responsables des enseignements et des stages.

La commission de vie hospitalière (CVH) : cette instance dépend de la CME de l'AP-HP. Des médecins vous proposent une écoute, un accompagnement et des conseils en toute confidentialité : cvh.sap@aphp.fr

Le Comité CME (commission médicale d'établissement) de l'AP-HP des internes et médecins à diplôme étranger qui a pour mission de s'intéresser à toutes les questions relatives à l'internat en Île-de-France. Vous pouvez contacter son président : jean-yves.artigou@aphp.fr.

Le relais Santé Handicap :

Intégré à la Direction Vie de Campus de l'université, le Relais handicap met en œuvre les aménagements permettant aux étudiants en situation de handicap de suivre leurs études et de participer à la vie étudiante dans les meilleures conditions.

<https://universite.univ-paris-diderot.fr/structures/le-relais-handicap>

Tél: 01 57 27 65 20, Email: handicap@univ-paris-diderot.fr

Localisation : 10 rue Françoise Dolto, Bâtiment Halle aux Farines - RDC, 75013 Paris

Pour les difficultés en stage, vous pouvez contacter :

- Votre animateur de GEP
- Les chargés de missions pour les stages ambulatoires
 - o Stage ambulatoire de niveau 1 : Nora GAUFFIER nora.gauffier@univ-paris-diderot.fr
 - o Stage ambulatoire de niveau 2 : Dan BARUCH dan.baruch@univ-paris-diderot.fr
 - o Responsable des stages : Isabelle Aubin-Auger isabelle.auger-aubin@univ-paris-diderot.fr
- Un MSU non salarié du DMG :
 - o Anna CHRISTIDIS annachristidis@gmail.com
 - o Richard HANDSCHUH r.handschuh@medsyn.fr
- Les représentants étudiants : internesmg.repres@listes.univ-paris-diderot.fr

En cas de situation de harcèlement sexuel en stage, vous pouvez contacter des référents extérieurs, indépendants du DMG Paris Diderot :

- Anna CHRISTIDIS annachristidis@gmail.com
- Martin COUTELLIER martin.coutellier@free.fr
- Le dispositif externalisé d'écoute et d'accompagnement de l'université Sorbonne Paris Cité : Women Safe Institut : <http://www.women-safe.org/> - Tel : 01 39 10 85 35.

En cas de difficulté sociale (financière ou autre..) vous pouvez contacter le CROUS :

Service social du CROUS de Paris 7 :

Mme Virginie Marandet et Christine Gillet

01 57 27 55 50 (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h).

Permanence sur le campus des Grands Moulins aux mêmes horaires

En cas d'arrêt de travail prolongé

"Selon l'article, R. 4626-29 du Code du Travail l'agent bénéficie d'un examen de reprise par le médecin du travail:

1° Après un congé de maternité ;

2° Après une absence pour cause de maladie professionnelle ;

3° Après une absence pour cause d'accident du travail ;

4° Après une absence de trois semaines au moins pour cause de maladie non professionnelle ;

5° Après une absence de plus de trois mois.

Selon l'article R. 4624-23 du Code du Travail, « dès que l'employeur a connaissance de la date de la fin de l'arrêt de travail, il saisit le service de santé au travail qui organise l'examen de reprise dans un délai de huit jours à compter de la reprise du travail par le salarié. » Le délai de 8 jours s'applique à toutes les visites de reprise, quel

que soit le motif de l'arrêt de travail, que l'agent ait été en arrêt de travail pour congé maternité, congés pour raisons de santé, congés en lien ou non avec un accident et/ou une maladie imputables aux fonctions ou absence de plus de trois mois quel que soit le motif.

En vue d'anticiper les modalités de la reprise de l'agent, lorsqu'une modification de l'aptitude au travail est prévisible, un examen médical de pré-reprise peut être sollicité préalablement à la reprise du travail (conformément aux dispositions de l'article R. 4624-23 du code du travail).

En tout état de cause, l'avis du médecin du travail est sollicité obligatoirement lors de la reprise effective de l'activité professionnelle par le biais d'une visite de reprise ultérieure à la visite de pré-reprise.

Lors de l'examen de reprise, des propositions d'aménagements des conditions de travail de l'agent peuvent être formulées par le médecin du travail.

En sus de cet examen de reprise, le comité médical peut être saisi concernant la reprise de l'interne lorsque l'arrêt de travail était en lien avec l'état de santé de la personne. La saisine du comité médical, bien que non obligatoire dans ce cas, peut selon la situation s'avérer nécessaire, notamment lorsque l'absence de l'interne a été relativement longue (le comité médical pourra ainsi élaborer des pistes de réflexion concernant l'aménagement du poste, le coordonnateur du DES pourra être entendu pour préparer au mieux le retour de l'interne, etc)."

6. REPRESENTANTS ETUDIANTS

Les représentant.e.s étudiant.e.s sont élus tous les ans parmi les internes de médecine générale.

Ils sont des interlocuteurs privilégiés pour l'ensemble des internes et assurent le lien entre les étudiants et les membres du département de médecine générale, par exemple ils peuvent être la voix des étudiants pour proposer des modifications dans les enseignements ou apporter des idées nouvelles.

Les représentant.e.s sont également le relai pour les problématiques rencontrées en stage, et ils vous accompagnent vers les interlocuteurs aidants (faculté, syndicats...).

Ils peuvent vous guider dans votre parcours global au cours de l'internat, par exemple, les questions autour des choix de stage.

Vous pouvez les retrouver certains après-midis au département lors de permanences des représentants (identifiées sur le site du DES dans l'agenda des enseignements) ainsi que les joindre à l'adresse mail suivante : internesmg.repres@listes.univ-paris-diderot.fr.

7. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DE L'INTERNE

Chaque interne dispose sur son portfolio d'une page personnelle sur laquelle il doit mettre à jour ses coordonnées (adresse, courriel, téléphone) pour rester joignable.

Les internes doivent obligatoirement informer le secrétariat du DMG en cas de changement de situation :

- disponibilité
- congés maternité
- stage inter-CHU
- arrêt maladie > 2 mois
- arrêt de cursus

L'inscription administrative des étudiants est obligatoire chaque année universitaire (du 1^{er} novembre au 31 octobre), tant que les soutenances de thèse et de DES n'ont pas eu lieu.

Pour toute demande et informations concernant les congés, grossesse, maladie, accident, disponibilités, remboursement de titres de transport ou rémunération, merci de contacter le Bureau des internes de l'AP-HP : bdi.aphp.sap@aphp.fr.

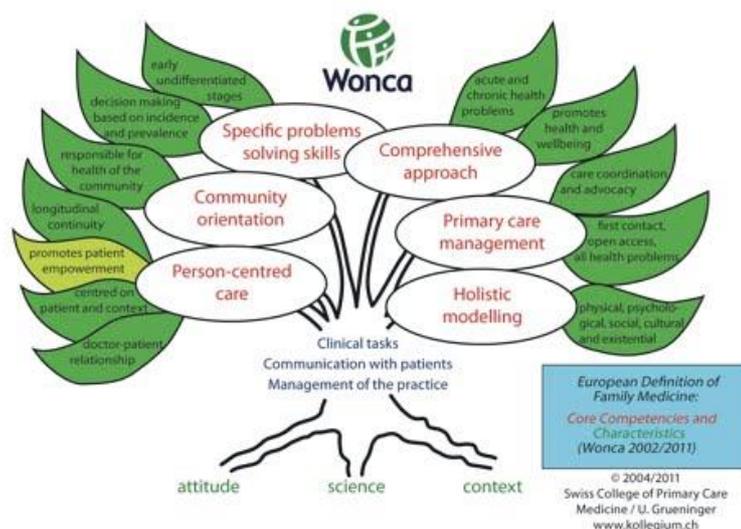
CADRE CONCEPTUEL ET PEDAGOGIQUE

1. LA DEFINITION DE LA MEDECINE GENERALE

La médecine générale est une discipline universitaire, avec un contenu spécifique de formation et de recherche. Elle repose sur ses propres fondements scientifiques. C'est une spécialité clinique orientée vers les soins primaires.

Les principales caractéristiques de cette discipline sont détaillées ci-dessous :

1. Elle est habituellement le premier contact avec le système de soins, permettant un accès ouvert et non limité aux usagers, prenant en compte tous les problèmes de santé, indépendamment de l'âge, du sexe, ou de toutes autres caractéristiques de la personne concernée.
2. Elle utilise de façon efficiente les ressources du système de santé par la coordination des soins, le travail avec les autres professionnels de soins primaires et la gestion du recours aux autres spécialités, se plaçant si nécessaire en défenseur du patient.
3. Elle développe une approche centrée sur la personne dans ses dimensions individuelles, familiales, et communautaires.
4. Elle utilise un mode de consultation spécifique qui construit dans la durée une relation médecin-patient basée sur une communication appropriée.
5. Elle a la responsabilité d'assurer des soins continus et longitudinaux, selon les besoins du patient.
6. Elle base sa démarche décisionnelle spécifique sur la prévalence et l'incidence des maladies en soins primaires.
7. Elle gère simultanément les problèmes de santé aigus et chroniques de chaque patient.
8. Elle intervient à un stade précoce et indifférencié du développement des maladies, qui pourraient éventuellement requérir une intervention rapide.
9. Elle favorise la promotion et l'éducation pour la santé par une intervention appropriée et efficace.
10. Elle a une responsabilité spécifique de santé publique dans la communauté.
11. Elle répond aux problèmes de santé dans leurs dimensions physique, psychologique, sociale, culturelle et existentielle.

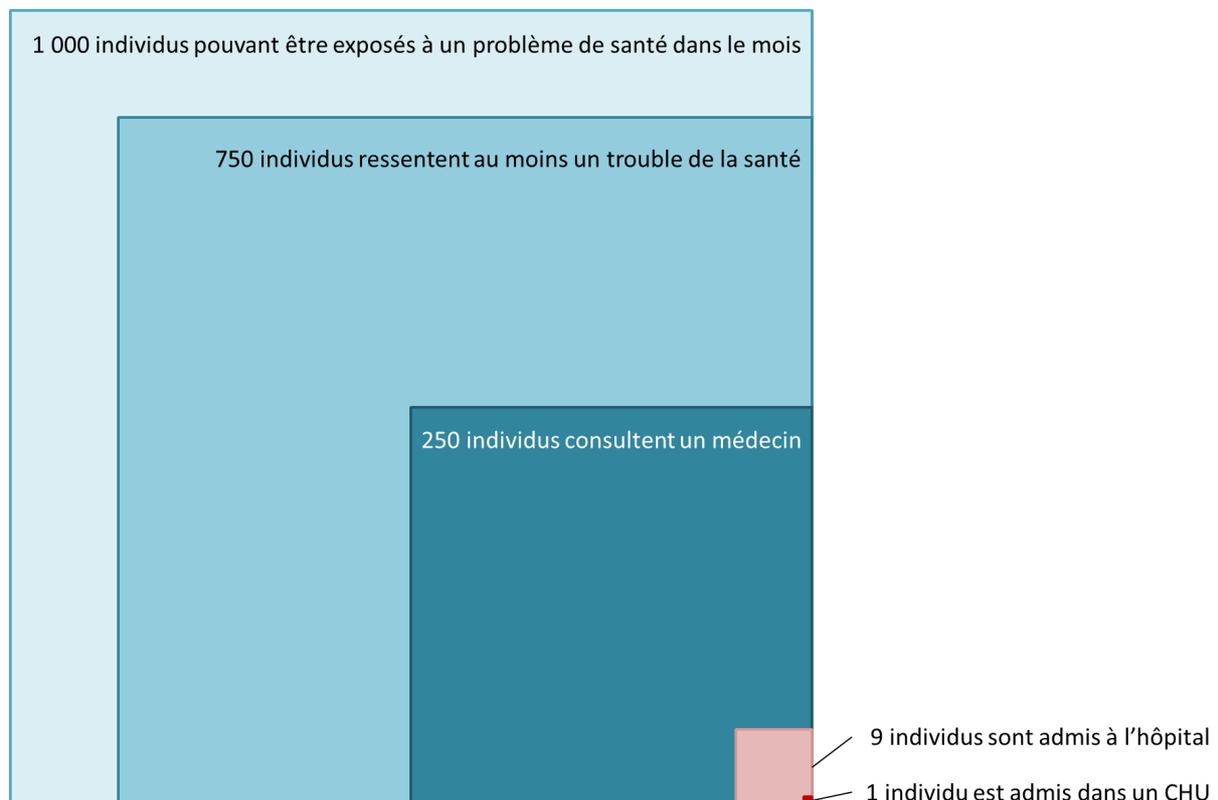


WONCA : World Organization of National Colleges and Associations of General Practice/Family Medicine

Les médecins généralistes sont des médecins spécialistes formés aux principes de cette discipline. Ils sont le médecin traitant de chaque patient, chargés de dispenser des soins globaux et continus à tous ceux qui le souhaitent indépendamment de leur âge, de leur sexe et de leur maladie. Ils soignent les personnes dans leur contexte familial, communautaire, culturel et toujours dans le respect de leur autonomie. Ils acceptent d'avoir également une responsabilité professionnelle de santé publique envers leur communauté. Dans la négociation des modalités de prise en charge avec leurs patients, ils intègrent les dimensions physique, psychologique, sociale, culturelle et existentielle, mettant à profit la connaissance et la confiance engendrées par des contacts répétés. Leur activité professionnelle comprend la promotion de la santé, la prévention des maladies et la prestation de soins à visée curative et palliative. Ils agissent personnellement ou font appel à d'autres professionnels selon les besoins et les ressources disponibles dans la communauté, en facilitant si nécessaire l'accès des patients à ces services. Ils ont la responsabilité d'assurer le développement et le maintien de leurs compétences professionnelles, de leur équilibre personnel et de leurs valeurs pour garantir l'efficacité et la sécurité des soins aux patients.

2. LE CARRE DE WHITE

Cette représentation graphique illustre l'un des paradoxes de la formation d'un futur médecin généraliste : l'enseignement est essentiellement réalisé dans les centres hospitalo-universitaires (CHU), à partir de situations cliniques qui ne représentent qu'un millième de celles rencontrées en soins primaires.



D'après White KL, Williams TF, Greenberg BG. The ecology of medical care. New Engl J Med 1961;265:885-92.

3. LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

La mission du DMG Paris Diderot est de former des médecins généralistes capables de répondre avec pertinence aux demandes des patients, alors que les problèmes de santé rencontrés en soins primaires sont souvent multiples et complexes. Cette exigence sociétale nécessite la mise en place d'une démarche continue, tout au long du DES de médecine générale, pour attester l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de médecin généraliste.

Le modèle d'apprentissage met l'accent sur celui qui apprend, plutôt que sur celui qui enseigne. L'enseignant est alors vu comme un « facilitateur d'apprentissage » : il est là pour guider l'interne sur le chemin de l'autonomie. Les apprentissages s'y établissent dans une logique de compétence, c'est-à-dire qu'ils participent à la construction et la mise en œuvre d'un « savoir-agir complexe », au travers d'un ensemble de situations authentiques ayant nécessité la mobilisation et la combinaison de différentes ressources.

Le dispositif pédagogique mis en place par le DMG Paris Diderot repose sur 6 compétences génériques du médecin généraliste et 11 familles de situations exemplaires, choisies pour leur pertinence en soins primaires et élaborées au niveau national par le collège national des généralistes enseignants (CNGE).

Cette approche privilégie l'autonomisation de l'interne, depuis l'identification de ses propres besoins de formation jusqu'à son auto-évaluation dans le cadre d'une pratique réflexive. La réflexivité consiste à réfléchir dans l'action, y compris sur sa propre manière d'agir. Elle naît souvent à la suite d'un événement marquant ayant conduit à la recherche d'une explication ou d'une solution.

Ce modèle théorique a donc pour objectif de former des professionnels de santé compétents, autonomes et réflexifs. Il répond pleinement aux orientations pédagogiques impulsées par le Collège national des généralistes enseignants (CNGE)¹. Il ne s'agit pas simplement d'apprendre, mais plutôt d'apprendre à apprendre, et d'apprendre à faire ce qu'on a appris.

Tous les lieux d'apprentissage participent à l'acquisition de compétences (stages hospitaliers, stages ambulatoires). De nombreux enseignants sont ainsi impliqués dans la formation des internes de médecine générale, au premier rang desquels figurent les maîtres de stage.

Les enseignements facultaires s'articulent principalement autour de groupes d'échanges de pratiques (GEP). Chaque groupe est constitué en moyenne de 12 internes issus d'une même promotion, et d'un enseignant formé à l'animation. Ce dernier change à chaque semestre, tout au long du DES de médecine générale (sauf durant la phase socle). En tant qu'animateur, il facilite les échanges entre internes et leurs réflexions à partir des situations authentiques. Il accompagne l'élaboration des traces d'apprentissage en vue de la certification.

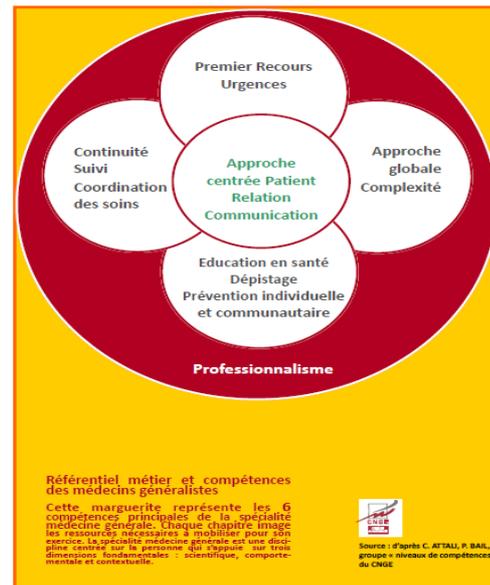
Il n'y a plus de tutorat personnalisé tout au long du cursus. Un suivi personnalisé est en outre proposé aux internes en difficulté. Il est assuré par l'un des enseignants nommés du DMG Paris Diderot.

Le portfolio de chaque interne collige tous les travaux produits au cours du DES de médecine générale (traces d'apprentissage, thèse, etc.). Il permet de suivre sa progression tout au long du cursus (compétences, familles de situations, stages, etc.), en vue de la certification et de la soutenance du DES de médecine générale.

¹ Collège nationale des généralistes enseignants. Concepts et principes pédagogiques. Vincennes : CNGE, 2013. Disponible à : http://www.cnge.fr/la_pedagogie/concepts_et_principes_pedagogiques

4. LES SIX COMPETENCES GENERIQUES DU MEDECIN GENERALISTE

Les 6 compétences génériques du médecin généraliste ont été définies par un groupe de travail réuni sous l'égide du Collège national des généralistes enseignants (CNGE).



1. Premier recours, incertitude, urgences

C'est la capacité à gérer avec la personne les problèmes de santé indifférenciés, non sélectionnés, programmés ou non, selon les données actuelles de la science, le contexte et les possibilités de la personne, quel que soit son âge, son sexe, ou toutes autres caractéristiques, en organisant une accessibilité (proximité, disponibilité, coût) optimale.

- Gérer des situations les plus fréquentes aux différents stades d'évolution (les situations aiguës ou chroniques, les situations urgentes, la santé des femmes, des enfants, etc.)
- Intervenir si nécessaire dans le contexte d'urgence réelle ou ressentie, ou dans les situations médicales non programmées
- Hiérarchiser et gérer simultanément des demandes, des plaintes et des pathologies multiples, aiguës ou chroniques, chez le même patient
- Exécuter avec sécurité les gestes techniques les plus fréquents dans le contexte du premier recours

2. Approche globale, prise en compte de la complexité

C'est la capacité à mettre en œuvre une démarche décisionnelle centrée patient selon un modèle global de santé (*evidence based medicine*, approche bio-psycho-sociale proposée par Engel, etc.), quel que soit le type de recours de soins dans l'exercice de médecine générale.

- Adopter des postures différentes en fonction des situations : soins, accompagnement, soutien, éducation, prévention, réparation, etc.
- Identifier, évaluer, les différents éléments disponibles de la situation et leurs interactions (complexité), dans les différents champs (bio-psycho-social et culturel, pour les prendre en compte dans la décision)
- Élaborer un diagnostic de situation inscrit dans la trajectoire de vie du patient, c'est à dire intégrant le contexte bio-psycho-social et culturel à l'analyse de la situation

3. Éducation, prévention, dépistage, santé individuelle et communautaire

C'est la capacité à accompagner « le » patient dans une démarche autonome visant à maintenir et améliorer sa santé, prévenir les maladies, les blessures et les problèmes psychosociaux dans le respect de son propre cheminement, et donc à intégrer et à articuler dans sa pratique l'éducation et la prévention.

- Mettre en place des actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie par des mesures individuelles de prévention, à favoriser un dépistage précoce des maladies, et à réduire les séquelles d'une maladie
- Développer une posture qui place le patient en position de sujet, et s'engager dans une alliance, un partenariat en aidant le patient à construire ses compétences
- Déterminer le moment opportun et la durée de l'action de prévention et d'éducation pour le patient et pour soi-même, en tenant compte des possibilités de chacun
- Partager le suivi avec d'autres intervenants
- Collaborer à ou élaborer des programmes, des projets et des actions de prévention et d'éducation
- Adopter une posture réflexive sur ces actions

4. Continuité, suivi, coordination des soins autour du patient

C'est la capacité à assurer la continuité des soins et la coordination des problèmes de santé du patient engagé dans une relation de suivi et d'accompagnement.

- Être le référent du patient dans l'espace et la durée
- Utiliser judicieusement toutes les possibilités du dossier médical pour le suivi et l'accompagnement du patient
- Prendre en compte l'évolution de ses problèmes de santé lors de cet accompagnement
- Collaborer avec les différents acteurs médico-sociaux dans l'intérêt du patient
- Mettre en place et entretenir une relation médecin-patient évolutive, mutualisée, en redéfinition continue
- Organiser son activité en fonction de ces objectifs

5. Relation, communication, approche centrée patient

Capacité à construire une relation avec le patient, son entourage, les différents intervenants de santé, ainsi que les institutionnels, en utilisant dans les différents contextes les habiletés communicationnelles adéquates, dans l'intérêt des patients.

- Mener des entretiens avec tout type de patients et leurs entourages, en restant centré sur leurs besoins implicites et explicites, en intégrant des notions d'éthique de la communication
- Construire et maintenir à travers ces contacts, une relation avec le patient et/ou son entourage, en étant attentif à rester dans le cadre professionnel et en se questionnant sur ses propres capacités et limites relationnelles
- Respecter les différentes législations et code déontologique concernant les droits du malade et les devoirs du médecin
- Communiquer avec les autres professionnels de santé et médico-sociaux intervenant auprès du patient, dans l'intérêt de celui-ci, en utilisant le média le plus judicieux en fonction du problème dans son contexte
- Communiquer avec les institutionnels dans l'intérêt du patient

6. Professionnalisme

C'est la capacité à assurer l'engagement envers la société et à répondre à ses attentes, de développer une activité professionnelle en privilégiant le bien être des personnes par une pratique éthique et déontologique, d'améliorer ses compétences par une pratique réflexive dans le cadre de la médecine basée sur des faits probants, d'assumer la responsabilité des décisions prises avec le patient.

- Agir avec altruisme, et sans discrimination
- Favoriser l'accès équitable aux soins pour tous
- Assumer ses responsabilités et en explicitant ses décisions en informant honnêtement les patients, y compris de ses conflits d'intérêts
- Respecter la personne humaine en tenant compte en premier lieu du mieux-être du patient et en favorisant son libre choix, son autonomie, et une réflexion éthique
- Fonder ses choix sur l'intérêt du patient, mais aussi sur la gestion pertinente des ressources de soins
- Garantir la confidentialité des échanges avec les patients
- Améliorer ses compétences professionnelles par l'identification de ses besoins de formation et intégrant ses acquis à sa pratique
- Contribuer et participer à la formation des professionnels de santé
- Collaborer avec les autres professionnels de soins dans le respect de leurs compétences
- Gérer son temps pour un équilibre entre vie professionnelle et personnelle
- Gérer son outil de travail

5. LES ONZE FAMILLES DE SITUATIONS

Les 11 familles de situations ont été définies par un groupe de travail réuni sous l'égide du Collège national des généralistes enseignants (CNGE). Elles correspondent à des types de situations de soins prévalentes en soins primaires. Par leur diversité, elles contribuent à évaluer les compétences des internes en médecine générale.

Elles sont considérées particulièrement représentatives de la spécialité, sans prétendre à aucune exhaustivité.

1. Situations autour de patients souffrant de pathologies chroniques, polymorbidités à forte prévalence

Ces situations peuvent être rencontrées dans les stages ambulatoires de niveau 1 ou 2, et les stages hospitaliers de médecine polyvalente. L'interne devra avoir été mis en situation de gérer :

- Des situations de patients atteints de pathologies chroniques organiques et psychologiques de toute nature, à tous les âges de la vie
- Des situations de patients asymptomatiques qui présentent des facteurs de risque dont le contrôle a montré son efficacité sur la probabilité de survenue d'événements morbides à court, moyen et long terme
- Des situations de maintien à domicile de patients souffrant de déficiences motrices, sensitives, cognitives entraînant une perte d'autonomie (problèmes locomoteurs, neurologiques, sensoriels)
- Des situations de patients souffrant de problèmes d'addiction, de dépendance et de mésusage de substances psychoactives
- Des situations de patients présentant des pathologies chroniques très graves, de patients en soins palliatifs et de patients en fin de vie
- Des situations de patients souffrant de pathologies psychiatriques chroniques ou récurrentes prévalentes (dépression, anxiété généralisée, troubles bipolaires, psychoses)

- Des situations de patients présentant des douleurs chroniques ou récurrentes

2. Situations liées à des problèmes aigus non programmés, fréquents ou exemplaires

Ces situations peuvent être rencontrées dans les stages ambulatoires de niveau 1 et 2, et dans les stages hospitaliers de médecine polyvalente et d'urgence. L'interne devra avoir été mis en situation de gérer :

- Des situations de patients présentant des plaintes médicalement inexpliquées, des plaintes d'origine fonctionnelle ou des plaintes somatiques inexpliquées (le patient présente de nombreux symptômes physiques sans explication nette ; il est inquiet au sujet d'une maladie physique ; des symptômes associés d'anxiété et/ou de dépression sont courants ; l'exploration médicale et les examens complémentaires sont souvent inutiles et fréquemment négatifs)
- Des situations de patients qui présentent des troubles somatiques, en particulier les pathologies prévalentes de toutes natures, à tous les âges de la vie

3. Situations liées à des problèmes aigus non programmés dans le cadre des urgences réelles ou ressenties

Ces situations peuvent être rencontrées dans les stages ambulatoires de niveau 1 ou 2, et les stages hospitaliers de médecine polyvalente ou d'urgence. Les présentations des situations urgentes ne sont pas univoques. Il peut s'agir d'urgences « vraies » ou « ressenties », d'urgences où le risque vital est évident ou au contraire où ce risque n'est pas évident à première vue, nécessitant une analyse globale de la situation clinique. Il existe aussi des urgences psychiatriques et des urgences médico-sociales pour lesquelles la démarche décisionnelle est par nature différente. L'interne devra avoir été mis en situation de gérer :

- Des situations de patients qui présentent des plaintes ou états urgents de nature somatique médicaux (défaillances des fonctions vitales ou risque de défaillances de ces fonctions)
- Des situations de patients qui présentent des plaintes ou états urgents de nature chirurgicale
- Des situations de patients qui présentent des plaintes du domaine des urgences ressenties
- Des situations de patients présentant des crises aiguës de nature psychiatrique, psychique ou relationnelle (situations dans lesquelles la relation thérapeutique peut être perturbée par la symptomatologie psychique ; le médecin généraliste peut intervenir sans l'accord du patient. La demande de soins peut venir de l'entourage ou de la société ; le médecin généraliste peut courir un danger personnel, et le patient peut courir un risque vital ; le médecin généraliste risque de s'impliquer hors de son rôle habituel de médecin)
- Des situations de patients présentant des problèmes médico-sociaux aigus nécessitant une réponse rapide

4. Situations autour de problèmes de santé concernant les spécificités de l'enfant et de l'adolescent

Ces situations peuvent être rencontrées dans les stages ambulatoires de niveau 1 ou 2, et les stages hospitaliers de pédiatrie ou d'urgence. L'interne devra avoir été mis en situation de gérer :

- Des situations concernant les nourrissons et les enfants dans les consultations systématiques de surveillance
- Des situations de parents inquiets des plaintes et symptômes de leur nourrisson

- Des situations concernant des adolescents sur le plan somatique et psychique, préventif, éducatif et relationnel

5. Situations autour de la sexualité et de la génitalité

Ces situations peuvent être rencontrées dans les stages ambulatoires de niveau 1 ou 2, dans les stages femme-enfant ambulatoires, et les stages hospitaliers de gynécologie. L'interne devra avoir été mis en situation de gérer :

- Des situations de prescription, suivi, information et éducation pour toutes les formes de contraception en situation commune, à risque, et en situation d'urgence ; en abordant la sexualité en fonction du contexte
- Des situations autour d'un projet de grossesse, suivre une grossesse normale dans toutes ses dimensions, de repérer et orienter les grossesses à risque quel qu'en soit le terme
- Des situations concernant des femmes en périménopause puis en ménopause, analyser avec la patiente les risques et bénéfices des traitements ; d'aborder la sexualité dans ce contexte
- Des situations de demandes d'interruption volontaire de grossesse dans le cadre réglementaire
- Des situations de demande programmée ou non d'une femme présentant une plainte indifférenciée dont l'origine gynécologique est probable
- Des situations de dépistage des cancers mammaires et génitaux en fonction des niveaux de risque de la femme

6. Situations autour de problèmes liés à l'histoire familiale et à la vie de couple

Ces situations peuvent se rencontrer dans tous les stages, mais essentiellement dans les stages ambulatoires. Le médecin généraliste, médecin de plusieurs membres de la famille en situation de conflit peut se trouver dans une situation déontologique délicate. L'interne devra être mis en situation de gérer :

- Des situations où la dynamique familiale est perturbée
- Des situations de conflits intrafamiliaux aigus ou pérennes
- Des situations de violences et d'abus intrafamiliaux actuels ou anciens

7. Situations de problèmes de santé et/ou de souffrance liés au travail

Ces situations peuvent se rencontrer dans tous les stages, mais essentiellement dans les stages ambulatoires. Ces situations entraînent très souvent des conflits ouverts ou larvés avec les employeurs. Dans l'intérêt du patient, la collaboration avec le médecin du travail, lorsqu'elle est possible, doit se faire en respectant le secret professionnel. L'interne devra être mis en situation de gérer :

- Des situations de patients présentant des troubles physiques et/ou psychiques liés directement ou indirectement au travail
- Des situations de patients présentant des problèmes de reconnaissance de pathologies liées au travail (accident de travail, harcèlement et maladie professionnelle)
- Des situations de patients posant des problèmes d'aptitude ou de reprise de travail ou d'aptitude à leur poste

8. Situations dont les aspects légaux, déontologiques, juridiques et/ou médico-légaux sont au premier plan

Ces situations peuvent se rencontrer dans tous les stages, mais essentiellement dans les stages ambulatoires. La demande initiale peut émaner du patient ou d'une institution. Il peut exister une obligation éventuelle de signalement. L'interne devra être mis en situation de gérer :

- Des situations dans lesquelles le secret médical peut être questionné
- Des situations de demande de certificats ou de documents médico-légaux ou assurantiels
- Des situations de désaccord profond ou de conflit entre les soignants
- Des situations où la sécurité du patient n'est pas respectée
- Des situations d'erreurs médicales, en connaissant les différents temps successifs d'une démarche permettant une culture positive de l'erreur

9. Situations avec des patients difficiles et/ou exigeants

Ces situations peuvent se rencontrer dans tous les stages, mais essentiellement dans les stages ambulatoires. Devant des patients agressifs ou des patients qui mettent le médecin constamment en échec, le risque de rejet ou de banalisation des plaintes est fréquent et le risque d'erreur toujours possible. L'interne devra être mis en situation de gérer :

- Des situations de patients ou de familles affichant un mode relationnel agressif
- Des situations de patients ou de familles dont les demandes sont abusives ou irrecevables d'un point de vue médical, réglementaire, éthique, juridique ou déontologique
- Des situations de patients ou de familles pour lesquels toutes les tentatives d'intervention, de quelques natures qu'elles soient, se soldent par des échecs

10. Situations où les problèmes sociaux sont au premier plan

Ces situations peuvent se rencontrer dans tous les stages, mais essentiellement dans les stages ambulatoires. Elles posent le problème de la limite du champ médical et du champ social. Dans le modèle biopsychosocial, ces situations sont au moins en partie dans le champ de la médecine. Elles nécessitent une collaboration avec des travailleurs sociaux. L'interne devra être mis en situation de gérer :

- Des situations dans lesquelles les problèmes sociaux entraînent des inégalités de santé
- Des situations de patients en précarité
- Des situations de rupture professionnelle et ou familiale avec risque de désocialisation

11. Situations avec des patients d'une autre culture

Ces situations peuvent se rencontrer dans tous les stages, mais essentiellement dans les stages ambulatoires. Dans ces situations, le risque d'incompréhension est majeur (incompréhension liée à la langue mais aussi à des représentations auxquelles le médecin généraliste n'a pas accès facilement). Des problèmes psychosociaux peuvent aggraver ces situations. L'interne devra être mis en situation de gérer :

- Des situations de patients migrants en situation irrégulière ou précaire
- Des situations de patients migrants voyageurs (qui retournent régulièrement dans leur pays d'origine)
- Des situations de patients et familles d'une autre culture qui sont installés durablement en France

ORGANISATION GENERALE

La validation du DES de médecine générale repose sur trois axes complémentaires et de même importance :

- Les stages : ambulatoires et hospitaliers
- Les enseignements facultaires
- Les travaux personnels ou traces d'apprentissage

Le troisième cycle des études de médecine est structuré en trois phases définies à l'article R. 632-20 du code de l'éducation et organisées pour permettre à l'étudiant d'acquérir progressivement l'autonomie et les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine dans la spécialité qu'il prépare. Les enseignements sont dispensés en stage et hors stage. Ils figurent dans les maquettes définies par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense. Les connaissances et compétences transversales à acquérir sont précisées par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense. Les connaissances et compétences spécifiques à chaque spécialité sont précisées par phase dans chaque maquette de formation.

La phase socle est représentée par la 1^{er} année du cursus du DES de Médecine Générale.

La phase d'approfondissement correspond aux 2^{ème}s et 3^{èmes} années du DES

Le passage de l'une à l'autre phase est conditionné par une étape formelle de validation de phase socle (VPS).

1. LA PHASE SOCLE

La phase socle est représentée par la 1^{er} année du cursus du DES de Médecine générale

La validation de la phase socle (VPS) :

Elle est impérative et conditionne l'accès à la phase d'approfondissement qui dure 2 ans. La VPS a lieu lors d'une rencontre avec des responsables du DMG au début du mois de septembre de l'année suivant l'inscription au DES de Médecine Générale.

Pour l'année 2020, la validation de la phase socle est prévue le 3 septembre. Il faut vous rendre disponible pour cette date.

Au cours de la phase socle devront être abordées plus spécifiquement :

1. les **compétences suivantes** :
 - a. Premier recours, Urgence ;
 - b. Approche centrée patient, Relation, Communication;
 - c. Approche globale, Complexité

2. les **familles de situation suivantes** :
 - a. Situations autour de patients souffrant de pathologies chroniques, polymorbidité à forte prévalence
 - b. Situations liées à des problèmes aigus non programmés, fréquents ou exemplaires

- c. Situations liées à des problèmes aigus non programmés dans le cadre des urgences réelles ou ressenties
- d. Situations où les problèmes sociaux sont au premier plan

ATTENTION - Chaque interne devra impérativement être présent lors de la VPS

Cette date n'est pas modifiable, car les délais de la VPS sont imposés par l'ARS Île-de-France. En cas d'absence, l'inscription au stage de 3ème semestre ne sera pas possible. La date de la VPS est prévue le 3 septembre pour 2020. Ne prévoyez pas vos vacances à cette date. Ne soyez pas en lendemain de garde ce jour-là.

Différentes informations seront utilisés pour la VPS :

- les évaluations de stage (fin de 1^{er} stage et évaluation intermédiaire du 2^{ème} stage) et les retours des **référents de stage**
- les traces d'apprentissages réalisées :
 - productions de **RSCA** lors des GEP
 - **productions** réalisées pendant les stages et insérées dans le portfolio
- les retours des **responsables de GEP**
- **les auto-évaluations** à remplir par chaque interne avant la rencontre de VPS avec les enseignants responsables
- la présentation succincte par l'interne du cursus et des projets lors de la VPS

Les cas de non validation de la phase socle sont :

- non validation d'un stage
- non validation d'un semestre de GEP par absence ou non validation des traces d'apprentissage (RSCAv et RSCAc)
- autre problème repéré par l'interne ou les différents intervenants en stage ou autre

En l'absence de validation, la commission locale de la spécialité peut proposer une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase socle d'un semestre au terme de laquelle soit la phase socle est validée, soit un semestre supplémentaire est proposé, soit est constatée la nécessité d'une réorientation.

Ce ou ces semestres supplémentaires sont encadrés par la rédaction et la signature d'un contrat de formation personnelle professionnalisante comportant des objectifs pédagogiques explicites et spécifiés dans ce contrat.

2. LA PHASE D'APPROFONDISSEMENT

Elle est constituée par les 2 années suivantes du cursus. Sa validation s'appuie sur le niveau de compétences à acquérir pour l'exercice de la spécialité

3. LA PHASE DE CONSOLIDATION

Elle sera mise en place lors de l'extension à 4 ans du DES de médecine générale.

4. LES SIX STAGES

Toute question concernant les stages peut être adressée à dmg-paris-diderot-stages@univ-paris-diderot.fr

De nouvelles dispositions statutaires relatives au temps de travail des internes sont entrées en vigueur le 01/05/2015². Les obligations de service de l'interne, au titre de sa formation universitaire de troisième cycle des études médicales, comprennent :

- en stage : 8 demi-journées par semaine en moyenne sur le trimestre ;
- hors stage : 2 demi-journées par semaine en moyenne sur le trimestre, dont 1 demi-journée hebdomadaire de formation pendant laquelle il est sous la responsabilité du coordinateur de sa spécialité et une demi-journée hebdomadaire que l'interne utilise de manière autonome pour consolider et compléter ses connaissances et ses compétences.

La formation en stage (y compris les gardes et les astreintes), ainsi que la demi-journée de formation hors stage, ne peuvent excéder 48 heures par période de 7 jours en moyenne sur une période de 3 mois.

Il est prévu un droit de recours à deux niveaux (local, régional) en cas de non-respect des dispositions applicables, ainsi que le retrait de l'agrément du service en cas de difficultés persistantes.

□ **Maquette du DES de médecine générale**

Chaque interne doit effectuer 6 stages de 6 mois, en respectant la maquette du DES de médecine générale³ :

- 2 semestres dans des lieux de stage hospitaliers agréés au titre de la discipline médecine générale
 - 1 au titre de la **médecine d'adultes** : médecine interne, médecine polyvalente ou gériatrie
 - 1 au titre de la **médecine d'urgence**
- 2 semestres ambulatoires auprès d'un médecin généraliste, praticien agréé – Maître de stage des universités (MSU) : un « **stage ambulatoire de niveau 1** » et un stage en autonomie supervisée ou « **stage ambulatoire de niveau 2** »
- 2 semestres dans des lieux de stage (hospitaliers ou ambulatoires) agréés au titre de la discipline médecine générale
 - 1 semestre au titre de la **santé de la femme**
 - 1 semestre au titre de la **santé de l'enfant**

Pour valider votre maquette de DES vous devez respecter le choix de stages spécifiques aux phases socle puis phases d'approfondissement.

1. Phase socle = 1er et 2ème semestre

² Décret n° 2015-225 du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes

³ Décret n°2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales, modifié par l'arrêté du 10 août 2011 (en cours d'intégration dans le Code de l'éducation)

- EN PRIORITÉ Stage N1 et Urgences adultes
- En cas d'impossibilité de réaliser son N1 (faute de lieux de stage), il faut choisir un stage MAP (médecine adulte polyvalente)

2. Phase d'approfondissement (1ère année) = 3ème et 4ème semestre

- En cas de validation de la phase socle, les étudiants doivent réaliser en 3ème ou 4ème semestre un stage femme ou enfant. *Nous vous recommandons de faire le stage santé de l'enfant en 3ème ou 4ème semestre.* L'autre stage de cette phase doit être un stage MAP (médecine adulte polyvalente).
- Il est interdit de refuser un stage femme ou enfant s'il reste des places disponibles
- En cas d'impossibilité de réaliser son N1 en phase socle (faute de lieux de stage), il doit être réalisé obligatoirement en 3ème semestre.

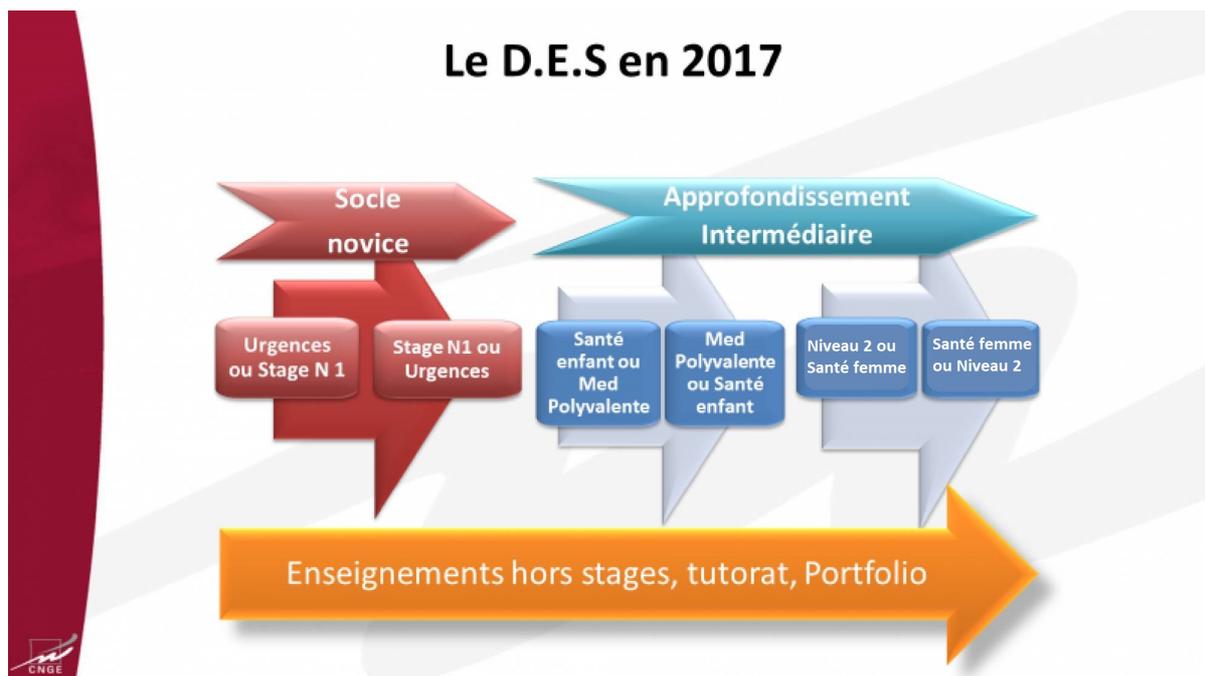
3. Phase d'approfondissement (2ème année) = 5ème et 6ème semestre

- Il faut compléter la maquette selon ce qui a été fait lors de la 1ère année d'approfondissement : stage de Niveau 2 et stage femme ou enfant.
- *Nous vous recommandons de faire le stage santé de la femme en 5ème ou 6ème semestre.*
- Le stage de niveau 2 est obligatoire

Pour toutes les promotions à partir de novembre 2017, il n'est plus possible d'effectuer de stage couplé femme/enfant (sur le même semestre) puisque la maquette du DES impose un stage santé de l'enfant ET un stage santé de la femme. Il n'y a donc plus de possibilité de stage libre.

Les informations concernant les stages ambulatoires et hospitaliers sont accessibles sur le [site du DES de médecine générale d'Ile-de-France](#).

Le D.E.S en 2017



□ Choix des stages

Le site du DES de médecine générale d'Ile-de-France (<http://desmgidf.fr>) est utile en amont de la procédure de choix.

L'ordre des choix est déterminé par l'ancienneté, puis par le classement aux Épreuves classantes nationales (ECN), y compris pour les stages ambulatoires.

Concernant les choix des stages de niveau 1, les étudiants les plus anciens choisissent en 1^{er}, pas ordre de rang de classement à l'ECN, puis les étudiants de la phase socle selon les même modalités. Tous les stages sont proposés à toute la promotion, qui doit être présente même s'il n'y a pas assez de lieux de stage pour tous les étudiants de la phase socle. Car si des stages ne sont pas choisis, les derniers étudiants du classement ECN seront dans l'obligation de les prendre. AUCUNE maquette ne doit rester non choisie, exception faite des stages éloignés.

□ Conventions de stage

Avant le début du stage, l'interne doit impérativement déposer au secrétariat du DMG : une attestation d'assurance (responsabilité civile professionnelle), ainsi que la convention de stage signée par lui-même et **chacun** de ses maîtres de stage.

Chaque interne récupère 2 exemplaires de conventions au moment de son choix de maquette. Les 2 conventions sont à faire signer et tamponner par tous les maîtres de stages qui encadrent l'interne. Les maîtres de stages qui n'encadrent pas officiellement l'interne ne doivent pas signer. Les 2 conventions originales avec les signatures originales (pas de photocopies ni de scans) sont à remettre au secrétariat avant le début du stage ambulatoire.

□ Validation des stages

L'interne doit être présent huit demi-journées sur son lieu de stage. Deux demi-journées supplémentaires sont consacrées à sa formation théorique (enseignements facultaires, rédaction des traces d'apprentissage, etc.). Les responsables de stage doivent libérer les étudiants pour la participation aux enseignements obligatoires au DMG (y compris lorsque cela concerne plusieurs étudiants d'un même stage). Si l'étudiant rencontre des difficultés pour assister aux cours obligatoires, il peut contacter le responsable des stages hospitaliers d'Île-de-France (Pr Bruno LEPOUTRE brlepoutre@aol.com), qui pourra prendre contact avec le responsable de stage et rappeler les obligations de formation pédagogique.

Nous conseillons aux étudiants de faire régulièrement le point avec son ou ses maîtres de stage(s) sur le déroulement du stage, aussi bien sur le plan pédagogique qu'organisationnel. En cas de difficulté importante, n'hésitez pas à contacter les responsables des stages du DMG Paris Diderot (cf Contacts en cas de difficultés).

De plus, une évaluation intermédiaire à la moitié du stage, entre interne et maître de stage est vivement conseillée pour chaque stage, et obligatoire durant le 2^{ème} stage (pour la validation de la phase socle). Elle permet un meilleur travail pédagogique autour de la formation pratique, notamment en stage ambulatoire.

Avant la fin de chaque stage, le maître de stage (ou le chef de service) finalise l'évaluation de l'interne en sa présence et donne un avis sur la validation du stage : favorable, réservé, défavorable. Une auto-évaluation réalisée au préalable par l'interne enrichit les échanges lors de cette évaluation finale. En cas de problème sur le site, une évaluation papier doit être remplie et transmise au secrétariat. En cas d'absence de validation d'un des stages, le cursus est considéré comme incomplet et le diplôme ne pourra pas être remis.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de la faculté de médecine, sur proposition de la coordination du DES à Paris Diderot. Tout interne doit totaliser au moins 4 mois de travail effectif pour valider son stage (congrés payés inclus). Les arrêts de travail (maladie, maternité, accident de travail) ne sont pas comptabilisés comme un temps de travail effectif.

Au cours de chaque stage, l'interne devra obligatoirement produire deux traces d'apprentissage (dont au moins une trace authentique), sous la direction de son maître de stage (hospitalier ou ambulatoire) ou de l'animateur de son groupe d'échanges de pratiques (GEP). Les conditions de validation sont précisées dans la section traces d'apprentissage. Ces travaux entrent dans la composition du carnet de stage qui sera validé par le DMG.

En outre, l'évaluation du stage par l'interne est indispensable à la validation de son stage. Elle est essentielle pour les autres internes. Elle permet de repérer les problèmes éventuels, dans le but d'améliorer la qualité pédagogique du stage. Elle se fait en ligne, sur le site du DES de médecine générale d'Île-de-France (<http://desmgidf.fr>). Ecrire un commentaire personnel permet d'aider les prochaines internes qui envisageraient de choisir le stage concerné.

Concernant les vacances :

L'interne bénéficie de 30 jours ouvrables de congés annuels (le samedi étant un jour ouvrable), soit 5 semaines de congés payés.

Il peut poser 3 semaines de congés au semestre d'été et 2 au semestre d'hiver, (ou 4 et 1). **Si aucune semaine n'est posée au semestre d'hiver elle est définitivement perdue. L'interne ne peut pas poser plus de 4 semaines consécutives de vacances.**

L'accord du chef de service est nécessaire pour veiller à assurer la continuité des soins. Dans le cadre des stages ambulatoires, les dates des congés doivent être programmées dès le début du stage, l'idéal étant la simultanéité avec les vacances du maître de stage. Les congés doivent être déclarés simultanément auprès des maîtres de stage, du bureau des internes et du secrétariat du DMG.

□ Le stage ambulatoire de niveau 1

Chaque semestre, le nombre de postes mis au choix est déterminé par le DMG, en accord avec l'Agence régionale de santé (ARS). A partir de l'année 2017/2018, le stage ambulatoire devient progressivement obligatoire lors de la première année d'inscription en DES.

Les lieux de stages sont constitués de 2 à 3 maîtres de stage. Ils sont présentés, ainsi que les évaluations de chaque maître de stage par les précédents internes, sur le site du DES de médecine générale d'Ile-de-France (<http://desmgidf.fr>). Une réunion de présentation est organisée à la faculté quelques semaines avant le début du stage. A la fin du stage, une réunion dite « d'évaluation » est organisée, permettant aux internes de faire un retour sur leurs stages. Il est vivement conseillé d'assister à ces deux réunions.

Le stage se déroule à temps plein (10 demi-journées) :

- l'interne doit effectuer 8 demi-journées par semaine sur son lieu de stage,
- 2 demi-journées sont consacrées au travail facultaire ou de recherche.

En cas de cours ou GEP survenant sur le temps de stage celui ci doit être rattrapé pour respecter les 8 demi-journées de stage.

Durant le stage, l'interne découvre la médecine générale, la prévention, la prise en charge des maladies aiguës et chroniques, la continuité des soins, la prise en charge globale du patient, ainsi que la prise en compte des facteurs sociaux, familiaux et psychologiques. Il découvre l'organisation et le fonctionnement d'une structure de soins primaires. Il s'implique dans le travail pluriprofessionnel. Il participe au Développement professionnel continu (DPC).

La participation de l'interne aux consultations se fait de trois façons : en position d'observateur, en position « semi-active » sous supervision directe (l'interne conduit tout ou partie de la consultation en présence du maître de stage), en position « active » sous supervision indirecte (l'interne consulte seul et tous les dossiers sont revus avec le maître de stage). Ces 3 phases se succèdent et s'intriquent dans le temps et même en fin de stage, le statut « d'observateur » reste formateur.

L'interne accomplit tous les actes qu'effectue le maître de stage si ce dernier estime pouvoir les lui confier : consultations, visites, actes techniques, relation avec les autres intervenants, gestion du cabinet médical, etc. La phase « active » arrive plus ou moins vite selon l'interne, le maître de stage et les patients. Durant la phase « active », le maître de stage est joignable en permanence, et doit rester à proximité immédiate pour pouvoir intervenir, si nécessaire. Un temps dédié doit être consacré à la supervision et organisé de façon à ce que le stage se termine à une heure décente (un départ après 19h du stage doit rester exceptionnel).

L'interne peut passer quelques demi-journées en dehors du cabinet médical en étant observateur (car non assuré) : pour assister à des consultations spécialisées ou chez d'autres médecins généralistes, pour suivre d'autres professionnels de santé (kinésithérapeute, sage-femme, IDE libérale etc...) ou du secteur médico-social, pour participer à des actions dans le cadre du Développement professionnel continu (DPC), etc. Ces « extérieurs » sont déterminés par l'interne en accord et souvent sur proposition de son maître de stage.

Le maître de stage peut autoriser l'interne à effectuer des gardes hospitalières, dans la limite de 4 par mois à condition de respecter le repos de sécurité et de ne pas gêner le bon déroulement de son stage. En conséquence, seules sont autorisées les gardes effectuées le vendredi soir (si le maître de stage ne travaille pas le samedi) et le samedi soir. Pour les mêmes raisons, il n'est pas autorisé de participer aux enseignements à la faculté lors de ces repos⁴.

⁴ Décret n° 2002-1149 du 10 septembre 2002 fixant le statut des internes et des résidents en médecine

L'interne en stage ambulatoire de niveau 1 ne peut pas effectuer de remplacement. En aucun cas, il n'est autorisé à remplacer son maître de stage.

La délivrance d'une licence de remplacements nécessitera très prochainement la validation du stage de Niveau 2 et non plus seulement du stage de niveau 1 .

□ Les autres stages ambulatoires

Il s'agit de stages en autonomie, effectués après avoir validé le stage ambulatoire de niveau 1. L'interne consulte seul (sauf au début du stage pour certains lieux de stages).

Sa formation est complétée par la supervision indirecte des consultations par le maître de stage (chaque patient vu par l'étudiant est débriefé sur place, sur dossier médical, par le maître de stage). Il en existe plusieurs types, avec leurs spécificités.

Stage enfant ambulatoire

Ce stage ne peut être effectué qu'à partir du 3^{ème} semestre, et après validation du stage de niveau 1.

Le stage se déroule à temps plein (10 demi-journées) :

- 4 demi-journées, au moins, sont consacrées à un travail de consultation en médecine générale orienté pédiatrie, parfois même avec des pédiatres. Les internes seront alors en supervision directe au début du stage.
- 4 demi-journées, au plus, peuvent être consacrées à d'autres activités en soins primaires ambulatoires en rapport avec les besoins de formation de l'interne : consultation de PMI, médecine scolaire, etc.
- 2 demi-journées sont consacrées aux travaux universitaires.

Stage femme ambulatoire

Ce stage ne peut être effectué qu'à partir du 3^{ème} semestre, et après validation du stage de niveau 1.

Le stage se déroule à temps plein (10 demi-journées) :

- 4 demi-journées, sont consacrées à un travail de consultation en médecine générale orientée gynécologie, parfois même avec des gynécologues. Les internes seront alors en supervision directe au début du stage.
- 4 demi-journées, sont consacrées à d'autres activités en soins primaires ambulatoires en rapport avec les besoins de formation de l'interne : Centre de planification et d'éducation familiale, Centre d'interruption volontaire de grossesse (CIVG), etc.
- 2 demi-journées sont consacrées aux travaux universitaires.

Stage ambulatoire de niveau 2

Il se déroule à temps plein (10 demi-journées) en troisième année de DES (premier ou deuxième semestre) avec une répartition égale des étudiants entre les deux semestres, le choix se faisant selon l'ancienneté et le rang de classement à l'ECN :

- 6 demi-journées, au moins, sont consacrées à un travail de consultation en soins primaires ambulatoires (consultation en médecine générale avec débriefing sur place par le MSU)

- 2 demi-journées, au plus, peuvent être consacrées à d'autres activités en soins primaires ambulatoires en rapport avec les besoins de formation de l'interne : addictologie, soins somatiques aux patients psychiatriques, soins aux migrants, télémédecine, participation aux activités d'un réseau de santé, travail dans le cadre d'actions de santé publique ou de coordination des structures pluri professionnelles (maison ou centre de santé, etc...)
- 2 demi-journées sont consacrées aux travaux universitaires

Toute question concernant les stages ambulatoires peut être adressée à dmg-paris-diderot-stages@univ-paris-diderot.fr.

□ **Les stages (un peu plus) particuliers**

Plus d'informations sur le site du DES médecine générale d'Ile-de-France (<http://desmgidf.fr>).

□ **Les stages hospitaliers**

Toute information concernant les stages hospitaliers peut être obtenue sur le site de l'ARS Ile de France <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/internes>, ou auprès de la coordination Ile de France à l'adresse suivante : coordination.mgidf@gmail.com

Stage Hors subdivision (« inter CHU »)

Les stages hors subdivision ne peuvent être acceptés qu'après deux semestres validés. Il est possible de réaliser trois stages hors subdivision. Il est indispensable que les 4 stages obligatoires de la maquette du DES de médecine générale aient été réalisés avant un stage hors subdivision, sauf si celui-ci est reconnu comme validant dans ce cadre.

Les accords préalables des coordinations du DES de médecine générale d'Ile-de-France et de la subdivision d'accueil sont indispensables pour les demandes de stage hors subdivision. Les dossiers doivent être déposés six mois à l'avance puis, après accord, adressés dans le mois suivant au département Formation et service aux professionnels de santé de l'ARS d'Ile-de-France (ars-idf-professions-medicales@ars.sante.fr).

Le dossier doit comporter : une lettre de demande, le projet de stage, l'attestation d'avancée dans le DES de médecine générale, les avis de le coordinateur du DES d'Ile-de-France et de celui d'accueil, l'avis du responsable médical du lieu de stage agréé ou du praticien agréé-maître de stage d'accueil, ainsi que celui du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil.

Les enseignements réalisés durant ces stages sont sous la responsabilité de la coordination régionale de la subdivision d'accueil, qui rend compte de la participation de l'interne. La validation de ces enseignements reste sous la responsabilité du coordinateur du DES à Paris Diderot par délégation de la coordination du DES de médecine générale d'Ile-de-France.

L'étudiant doit pouvoir attester de la participation à un groupe d'échanges de pratiques et de la validation de 2 traces d'apprentissage (dont un RSCA). Dans le cas contraire, il devra faire un semestre supplémentaire de GEP à la fin de son DES.

Stage Hors subdivision à l'étranger

Un interne peut réaliser deux stages consécutifs à l'étranger, dans le cadre des stages hors subdivision. Il est nécessaire d'avoir validé au moins 4 semestres avant le départ, et dans tous les cas la totalité des semestres obligatoires de la maquette du DES de médecine générale.

Les stages à l'étranger sont soumis à l'accord préalable de la coordination du DES de médecine générale d'Ile-de-France, et acceptés en fonction du projet pédagogique de la structure d'accueil. Il peut s'agir de stages hospitaliers ou ambulatoires. Le financement et la rémunération de tels stages doivent être recherchés par l'interne.

L'étudiant doit pouvoir attester de la participation à un groupe d'échanges de pratiques et de la validation de 2 traces d'apprentissage (dont un RSCA). Dans le cas contraire, il devra faire un semestre supplémentaire de GEP à la fin de son DES.

Stages Hors subdivision DOM TOM

Les stages DOM TOM ne sont acceptés qu'une fois le stage ambulatoire de niveau 1 validé. En Ile-de-France, la coordination ne donne pas d'avis favorable avant le 5^{ème} semestre. Les stages en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française peuvent avoir lieu dès le 2ème semestre. La rémunération de l'interne est assurée par la structure d'accueil. L'ARS gestionnaire est l'ARS d'Aquitaine :

Service offre de soins – Internat – Espace Rodesse
103 bis rue de Belleville – BP 952
33063 Bordeaux Cedex

L'étudiant doit pouvoir attester de la participation à un groupe d'échanges de pratiques et de la validation de 2 traces d'apprentissage (dont un RSCA). Dans le cas contraire, il devra faire un semestre supplémentaire de GEP à la fin de son DES.

Stage en surnombres

En cas d'absence en stage supérieure à 2 mois, le stage est invalidé. Dans certaines situations (grossesse, congés maternités, longue durée ou longue maladie), l'interne peut effectuer un stage en surnombre. Celui-ci ne peut être validé qu'en cas d'absence inférieure à 2 mois, et si l'interne a choisi un poste accessible en temps normal pour son rang de classement. Dans tous les cas l'interne conserve son rang de classement et son ancienneté pour les choix suivants⁵. Il devra valider 6 stages selon la maquette du DES de médecine générale.

Par exemple, si le stage du deuxième semestre (S2) est invalidé pour l'une des raisons ci-dessus, l'interne choisira le stage suivant en conservant son ancienneté (S3).

Le décret prévoit également un allongement de la durée réglementaire pour valider le DES de médecine générale pour en congé maternité, congé de longue durée ou de longue maladie, en année de recherche ou en thèse de doctorat. Chaque étudiant doit veiller à la mise à jour des informations dans le portfolio concernant son avancement dans le DES de médecine générale (Grossesse, Disponibilité, etc.).

⁵ Décret n° 2016-675 du 25 mai 2016 relatif à la prise en compte de la situation particulière de certains étudiants inscrits en troisième cycle des études de médecine et en troisième cycle long des études odontologiques dans le déroulement de leur formation universitaire en stage

5. LES ENSEIGNEMENTS

Dans le cadre des orientations pédagogiques prises par le DMG Paris Diderot, les enseignements facultaires s'articulent principalement autour de groupes d'échanges de pratiques (GEP).

Respect du repos de garde : la loi interdit de venir en enseignement en repos de garde.

Les enseignements obligatoires et pour lesquels des dates sont attribuées dès la rentrée sont :

- **les groupes d'échanges de pratique GEP**
- **les outils méthodologiques d'aide à la thèse**
- **le MeLiCa**
- **Entrée dans la vie professionnelle (3 ateliers chaque année)**
- **la journée simulation**

□ **Les groupes d'échanges de pratiques**

Les groupes d'échanges de pratiques (GEP) sont des enseignements facultaires dont l'objectif principal est de développer la réflexivité autour de situations authentiques. Il ne s'agit pas de délivrer des connaissances exhaustives, mais d'amener les internes à rechercher et acquérir les connaissances pertinentes, à les partager et à les confronter à partir d'une réflexion sur leurs propres pratiques et celles de leurs collègues et enseignants.

Constitution des groupes et fonctionnement

Chaque GEP est constitué au maximum de 12 internes issus d'une même promotion, et d'un enseignant formé à l'animation. En tant qu'animateur, il facilite les échanges entre internes et leurs réflexions à partir des situations authentiques. Il accompagne l'élaboration des traces d'apprentissage en vue de la certification.

Les internes gardent le même groupe tout au long du DES de médecine générale, tandis que l'animateur change à chaque semestre excepté la première année (phase socle) pendant laquelle l'animateur garde le groupe 2 semestres successifs.

Un GEP se réunit 4 fois au cours du semestre. Chaque séance est composée de 3 heures de travail sous la supervision d'un enseignant de médecine générale (matin), et de 3 heures de travail en autonomie (après-midi). Cette organisation répond aux obligations pédagogiques prévues par la loi⁶.

Le contenu des séances n'est pas thématique. Il dépend des situations authentiques rapportées par les internes. Cependant, pour la validation de la phase socle, durant les 2 premiers semestres les situations rapportées doivent être orientées vers « urgence », « situation aiguë non programmée », «-- pathologie chronique », « situation en rapport avec des problèmes sociaux ». Les compétences à travailler seront : premier recours, approche globale, relation médecin patient, éducation du patient.

⁶ Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Les animateurs successifs veillent à la logique des apprentissages en termes de compétence, et à la diversité des familles de situations abordées tout au long du DES de médecine générale pour chaque interne.

Les règles de fonctionnement sont détaillées dans la charte des GEP, document de référence, qui est disponible sur le site internet : <https://dmg.medecine.univ-paris-diderot.fr/c/les-enseignements>.

Déroulement des séances et répartition du travail

Avant la première séance du semestre, chaque interne doit décrire dans son portfolio une situation clinique vécue. Il est invité à détailler le contexte, les décisions prises, ce qu'il a ressenti et les problématiques identifiées. Les 12 situations présentées par les internes seront sélectionnées pour les discuter au sein du GEP lors de la séance 1 (6 situations), de la séance 2 (3 situations) ou de la séance 3 (3 situations). Un interne dont la situation n'a pas été sélectionnée lors d'une séance peut choisir de la modifier – ou non – avant la séance suivante.

L'animateur facilite les échanges au sein du GEP lors du travail sous supervision (matin). Il peut être amené à guider la réflexion et les recherches à partir des situations rapportées. Il veille à la répartition du travail pour les séances suivantes. Idéalement, deux internes travaillent sur une même situation clinique vécue par l'un d'eux. Le travail en autonomie (après-midi) leur permet de consulter les ressources nécessaires à l'élaboration d'une première version de leur trace d'apprentissage. Des salles sont mises à disposition des internes au sein de la faculté.

Lors de la séance du matin suivante, la présentation de chaque binôme (15 minutes) est suivie d'une discussion au sein du GEP (15 minutes). Les 12 présentations sont réparties sur plusieurs séances au cours d'un même semestre : séance 2 (3 présentations), séance 3 (3 présentations) et séance 4 (6 présentations). Le travail en autonomie (après-midi) est consacré à la finalisation de la trace d'apprentissage à partir des nouveaux éléments issus de la discussion au sein du GEP lors du temps de travail sous supervision (matin). Cette version est ensuite soumise à la validation par l'animateur.

	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
Matin (présentiel) - 3 heures	- Accueil - Problématisation de 6 situations tirées au sort (30 min environ /situation) - Constitution de groupes de travail (2 à 3 étudiants max)	- Présentation et discussion de 3 situations de la séance 1 (30 min /situation) - Problématisation de 3 nouvelles situations tirées au sort (30min /situation)		- Présentation et discussion des 6 situations non traitées (30 min /situation)
Après-midi (libre)	- Travail personnel en groupe, sur place ou non (enseignant disponible sur place si besoin)	- Travail personnel en groupe, sur place ou non (enseignant disponible sur place si besoin) - Finalisation des RSCA / traces pour le portfolio		- Finalisation des RSCA / traces pour le portfolio - Bilan de compétence par entretien individuel avec l'enseignant (présence obligatoire, 15 min /étudiant)
Points de formation	- 4 points pour la présence le matin - 2 points si insertion d'un document de travail pertinent sur le portfolio le jour même avant 17h			

Règles de présence et de validation

Les dates des séances de chaque GEP sont fixées à l'avance, en début d'année universitaire. Une attestation accessible dans le portfolio permet dès le début du semestre d'informer des jours d'absences en stage, afin de ne pas pénaliser le fonctionnement du service ou du cabinet tout en respectant les obligations pédagogiques. Une attestation de validation des heures sera disponible au secrétariat pour les maîtres de stage ou chefs de service sur simple demande.

Les responsables de stage doivent libérer les étudiants pour la participation aux enseignements obligatoires au DMG (y compris lorsque cela concerne plusieurs étudiants d'un même stage). Si l'étudiant rencontre des difficultés pour assister aux cours obligatoires, il doit contacter le responsable des stages hospitaliers du DES d'Île-de-France (Pr Bruno LEPOUTRE brlepoutre@aol.com), ou la responsable des stages au DMG : Pr Aubin-Auger qui pourra prendre contact avec le responsable de stage et rappeler les obligations de formation pédagogique.

Chaque interne doit assister à 4 séances par semestre. Une seule absence est tolérée par semestre. Une absence supplémentaire sur l'année peut être acceptée, sur présentation à l'animateur d'un certificat médical rédigé par un docteur en médecine, qui sera ensuite transmis au coordonnateur local du DES pour acceptation.

Les 2 points en autonomie (après-midi) sont validés si un document en témoigne (version initiale ou finale d'une trace d'apprentissage) et que l'interne l'a inséré dans son portfolio le jour-même avant 17h00.

Afin de valider un semestre de GEP, chaque interne doit :

- Valider la règle de présence en GEP
- Valider un récit de situation clinique authentique vécu (RSCAv, à partir d'une situation qu'il a personnellement vécue)
- Valider un récit de situation clinique authentique collaboratif (RSCAc, en collaborant à l'élaboration du RSCA d'un autre interne de son groupe).

Cette validation est effective uniquement si l'étudiant a soumis son récit, et s'il a restitué son travail en séance retour à l'ensemble du groupe. Si un semestre de GEP est invalidé, l'étudiant concerné devra se réinscrire en semestre supplémentaire en fin de DES pour rattraper chaque semestre invalidé. Pour cela, il rejoindra un nouveau groupe.

Rôles respectifs du maître de stage et de l'animateur du groupe d'échanges de pratiques

Un maître de stage encadre l'interne au cours de chacun de ses stages, qu'il s'agisse d'un stage hospitalier ou ambulatoire. Dans ce dernier cas, il s'agit la plupart du temps d'un médecin généraliste. C'est lui qui est en lien direct avec l'activité clinique de l'interne. Tout au long de son apprentissage, il l'accompagne dans l'acquisition des compétences. Il l'aide à repérer les situations cliniques susceptibles de le faire progresser. Il est le seul à pouvoir en assurer l'authenticité. Il le guide dans son travail de réflexion autour des problématiques identifiées.

L'animateur est un médecin généraliste en activité. Il accompagne les 12 internes de son groupe durant les 6 mois pendant lesquels il en a la charge (12 mois pendant la phase socle). Il s'informe du travail antérieur des internes de son groupe, et transmet pour chaque interne un recueil de recommandations pour la suite de son cursus. Il valide les traces d'apprentissage produites par les internes de son groupe. Il a été formé à l'animation de GEP. Il supervise l'autoformation des internes de son groupe au cours d'un semestre. Il se tient à la disposition des internes, dans les locaux du DMG Paris Diderot, lors du temps de travail en autonomie de

chaque séance (après-midi), ou par courriel entre chaque séance. Il s'assure de la progression du niveau de compétences de l'interne au cours du DES de médecine générale, et de la diversité des familles de situation abordées. Il réalise un entretien individuel et établit un bilan des apprentissages de chaque interne lors de la dernière séance du semestre (après-midi).

Mailing liste des groupes d'échanges de pratique

Chaque groupe d'échange de pratique dispose d'une adresse email, ou mailing liste, permettant de contacter simultanément tous les étudiants du groupe. Cette adresse email est valide 4 ans, soit jusqu'à 1 an après la fin du DES pour les internes concernés. Cette mailing liste n'inclue pas l'animateur du GEP, qui doit donc être mis en copie si le rédacteur du courriel le souhaite.

Les enseignements en rapport avec la thèse

Outils Méthodologique d'Aide à la Thèse (OM), cours obligatoire en 1^{ère} année de DES

Ce cours est conçu pour vous aider à rédiger votre fiche de thèse et la valider à la fin de la phase socle. Il s'agit d'un cours personnalisé qui sera d'autant plus riche et utile pour tous les participants que vous aurez réfléchi avant le cours à ce que sont vos attentes.

Le cours se déroule sur une période de 4 heures et rapporte 4 points de formation.

La séance inclut :

- Où trouver les informations relatives à la thèse
- Comment élaborer une question de recherche
- Comment identifier la méthode de recherche appropriée à votre question
- Quels sont les pièges et comment les éviter
- Comment trouver un directeur de thèse
- Quel est le rôle de la Commission des thèses et quel est le contenu de la fiche de thèse

Pensez à préparer en avance les questions sur le déroulement de la thèse. Également, pensez à des idées de thèse pour le travail en petits groupes.

Nous vous conseillons de profiter de l'après-midi après le cours pour vous inscrire aux formations de la bibliothèque

Permanence d'Aide Méthodologique (PAM)

Les PAM ont lieu le mardi dans la limite des places disponibles. La PAM est assurée pendant 3 heures, tous les mois (sauf juillet-août). Tous les internes et directeurs de thèse intéressés peuvent y assister. L'enseignant responsable peut exiger au préalable des précisions. Un interne peut soumettre une demande plusieurs fois au cours du DES de médecine générale (maximum 2 fois avant d'avoir choisi un directeur ou une directrice de thèse). Les internes intéressés s'inscrivent en ligne et les dix premiers inscrits peuvent soumettre une demande et la présenter en public lors de la séance (18 minutes par interne). Il est également possible de participer en tant qu'observateur, dans ce cas l'inscription n'est pas nécessaire.

Formations de la bibliothèque

Certaines formations « extérieures » sont proposées par la bibliothèque de la faculté de médecine pour apprendre à gérer les références bibliographiques avec Zotero®, ou encore à utiliser les bases de données *Pubmed* et *Cochrane Library*. Une liste de formations, accessibles en ligne, est également tenue à jour sur le site du DMG Paris Diderot.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du DMG sous l'onglet Formation->Enseignements

□ **L'enseignement simulation**

Vous aurez en enseignement obligatoire, une journée de formation à la simulation pour la santé de la femme et/ou de l'enfant. Cette journée sera divisée en plusieurs ateliers dans lesquels vous passerez tous en petit groupe :

- Des ateliers de gestes techniques, par ex :
 - l'atelier Gestes gynéco 1 (Toucher pelvien, examen des seins et des aires ganglionnaires et apprentissage de la réalisation du frottis cervico-utérin)
 - l'atelier Gestes gynéco 2 (Pose d'implant, pose de stérilet)
 - l'atelier Santé de l'enfant (Examen du nouveau-né)
- l'atelier ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré)
- l'atelier Communication (Prise en main d'outils de communication et jeux de rôle)

L'objectif de cette journée est l'amélioration des compétences cliniques et techniques pour les consultations à motifs gynécologiques et suivi du nouveau-né (conformément à la réforme du 3 e cycle), afin de favoriser l'apprentissage des gestes techniques sur mannequin simulé, et non sur les patients (« jamais la première fois sur le patient ») selon les recommandations HAS, d'améliorer leur préparation au stage ambulatoire de niveau et d'améliorer l'accès aux soins gynécologiques et au suivi pédiatrique par les médecins généralistes conformément à l'évolution démographique des spécialistes."

□ **Le MeLiCa - la revue de presse**

Le MeLiCa - la revue de presse : cet enseignement est obligatoire pour une séance pendant la phase socle

La lecture d'articles médicaux est un très bon outil de formation médicale continue. Il est fondamental de préparer les futurs médecins généralistes à lire, de façon variée et critique, la presse médicale. Cela permet de rester à jour des meilleures pratiques et d'optimiser la prise en charge des patients. Pour ceux qui le souhaitent, cela permet aussi un jour de publier à son tour.

La revue de presse du DMG Paris Diderot existe depuis 2008. Elle permet aux étudiants du DMG de discuter de manière critique de nouvelles données de la littérature médicale et de publier des résumés commentés d'article pertinents en médecine générale. Ceux-ci sont validés par un enseignant et mis en ligne sur le site du DMG. Le site de la revue de presse regroupe le travail collaboratif des internes. Il est très apprécié car il permet à tous les professionnels de santé d'accéder à une banque de résumés critiques d'articles. Un système d'abonnement permet de recevoir une fois par mois, par mail, les liens vers les nouveaux résumés [en cours de remise en route].

Cet enseignement est divisé en deux parties

1- Le MeLiCa (Medical Literature Café) : obligatoire en phase socle

Vous choisissez un article qui vous intéresse, qui vous amuse, ou qui a modifié votre prise en charge. Préparez une présentation de 5 minutes pour présenter l'article au groupe auquel vous vous inscrirez. Cette présentation se fera avec comme support une seule diapositive, selon le modèle « une diapo 5 minutes » (avec pas ou peu d'animations).

Votre présentation sera suivie de 5 minutes de débat collectif et d'une discussion critique avec le groupe et l'enseignant. Vous validez 2 points d'enseignement.

2- La Revue de Presse.

Après la séance, vous pouvez préparer un résumé et une critique que vous mettez sur votre portfolio. Pour la partie résumé, respectez le format de l'article (ex : IMReD Introduction, Matériel & Méthodes, Résultats, Discussion & Conclusion). Pour le commentaire critique, vous pourrez vous inspirer de la discussion qui a eu lieu après votre présentation. Ces deux parties comptent en moyenne 500 mots. Vous validez 3 points d'enseignement.

Les responsables de la revue de presse se réservent le droit de ne pas valider un résumé qui ne serait pas présentable (trop court, mal écrit, sans structure...)

La participation au MeLiCa valide **2 points** de formation pour l'étudiant. Un résumé validé par l'enseignant est intégré dans le portfolio de l'étudiant comme une trace non authentique, et valide **3 points** d'enseignement.

Vous pouvez également assister au MeLiCa en tant qu'auditeur libre.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du DMG sous l'onglet Soins -> MeLiCa/Revue de Presse

ED des stages ambulatoires

Les enseignements dirigés (ED) de stage ambulatoire sont des enseignements proposés par les Maîtres de Stage des Universités (MSU) du DMG Paris Diderot. Les thématiques de ces enseignements sont variées, et chaque MSU a la possibilité de réaliser un ED selon son domaine de prédilection.

Ces ED ont lieu dans le cabinet médical du MSU, et sont également l'occasion pour les étudiants de visiter différentes structures de soins. Chaque enseignement valide 2 points d'enseignement (l'évaluation est obligatoire pour les points soient validés). Ils sont ouverts à tous les internes du DMG Paris Diderot, quel que soit leur ancienneté ou leur terrain de stage, avec un nombre maximal d'inscrits.

Les enseignements sont enregistrés sur le site du DMG Paris Diderot, et les étudiants peuvent s'y inscrire directement en ligne.

Les formations « extérieures »

Les formations dites « extérieures » sont sélectionnées pour leur qualité et leur pertinence dans le cadre de la validation du DES de médecine générale. Ces formations ne sont pas assurées – ou non exclusivement – par des enseignants du DMG Paris Diderot. Les internes peuvent s'y inscrire directement. Leur validation entre dans le DES de médecine générale sous réserve qu'elles figurent dans la liste actualisée disponible sur le site du DMG Paris Diderot. Parmi ces formations « extérieures », on compte notamment :

Formation « extérieures »		Points par formation
Entrées dans la vie professionnelle <i>Resp. : Philippe ZERR</i>	Séminaire mutualisé en Île-de-France obligatoire une fois par an	6 points
De l'erreur médicale à la sécurité du patient <i>Resp. : Eric GALAM</i>	Séminaire mutualisé en Île-de-France (<i>maximum 1 participation</i>)	6 points
Journée de médecine générale d'Île-de-France <i>Resp. : Philippe ZERR</i>	Séance plénière suivie d'ateliers, tous les ans	8 points
Jeudis de la fédération des collègues des généralistes enseignants d'Île-de-France <i>Resp. : Philippe ZERR</i>	Soirée de formation ouverte, <ul style="list-style-type: none"> • tous les 1ers jeudis des mois pairs à Paris Diderot , sauf en août • tous les 1ers mercredis des mois impairs à Bobigny, sauf en juillet 	2 points
Enseignements thèse et recherche (Pubmed, Zotéro, etc...) <i>Resp. : Marianne O'Sullivan</i>	Proposés par la bibliothèque de la faculté de médecine dans le cadre de la thèse	2 points

D'autres formations pourront être proposées après un accord avec des structures ou associations partenaires (Education thérapeutique du patient, Groupe Balint, MOOC, etc.). Rendez-vous sur le site du DMG ou sur votre portfolio pour plus d'informations !

6. LES DOUZE TRACES D'APPRENTISSAGE

Au cours du DES de médecine générale, chaque interne doit produire un certain nombre de travaux personnels attestant de l'acquisition de compétences. Ces travaux constituent des traces d'apprentissage qui viendront alimenter le portfolio. Il existe de nombreux types de traces d'apprentissage. Cette liberté de format, de support ou encore de contexte, vise à favoriser la diversité des modalités d'acquisition de compétences.

□ *Les traces authentiques*

Une trace d'apprentissage est dite « authentique » si celle-ci a été réalisée à partir d'une ou plusieurs situation(s) clinique(s) réellement vécue(s) par l'interne. Une telle trace comporte obligatoirement des données relevant de la description de la situation clinique.

Cette contextualisation permet de rattacher la trace d'apprentissage à une ou plusieurs famille(s) de situation.

Récit de situation complexe et authentique (RSCA)

Le Récit de situation complexe authentique (RSCA) consiste en un récit descriptif et analytique d'une situation clinique vécue par l'interne (« authenticité »). Il comporte obligatoirement des données relevant de la description de la situation clinique, tenant compte du contexte et du vécu des protagonistes (« complexité »). Il se prolonge par : une analyse critique de la situation (« problématisation »), une description et une analyse critique des réponses apportées aux problèmes rencontrés, et une synthèse des apprentissages effectués.

Le RSCA informe sur la capacité de l'interne à décrire une situation (ce qui implique le repérage et l'interprétation des symptômes), la capacité à pondérer les différents signes, la capacité à expliquer ceux-ci au lecteur, la capacité à les relier à un contexte et une histoire marqués notamment par le vécu des protagonistes. Le RSCA renseigne aussi sur la capacité à la prise de décisions adaptées, l'aptitude à se documenter à partir des problèmes rencontrés, la capacité d'analyse critique de cette information (notamment dans le cadre de l'*evidence based medicine*, ou EBM), et la capacité de synthèse critique et de mise en perspective.

RSCA en GEP : Ce type de trace sera réalisé obligatoirement au cours des GEP : 1 RSCAv et 1 RSCAc par semestre obligatoire : ce travail repose sur les échanges au sein des groupes d'échanges de pratiques. Chaque interne peut participer à l'élaboration d'un RSCA à partir d'une situation qu'il a personnellement vécue. Au sein d'un binôme, il peut également collaborer à la rédaction d'un RSCA basé sur une situation clinique vécue par l'autre interne. Il s'agit alors d'un RSCA « collaboratif » (RSCAc) (cf *autres traces d'apprentissage rattachées à une famille de situations*).

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par l'animateur du groupe d'échanges de pratiques.

RSCA hors GEP : L'étudiant peut réaliser des RSCA supplémentaire hors GEP

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le Maître de Stage des Universités.

Journal de bord

Un Journal de bord (JDB) est une série de récits cliniques plus ou moins brefs, amenant à une problématisation réduite (un à deux problèmes par situation). Il est élaboré tout au long du stage, sous la supervision du ou des maître(s) de stage. Un Journal de bord contient au minimum 15 récits cliniques se rapportant chacun à au moins une des familles de situations. Il est dit « long » si il en contient 30, ou plus. Une table des matières permet de visualiser les différentes compétences et familles de situations abordées. L'ensemble des récits cliniques doit illustrer au moins la moitié des familles de situations.

Un Journal de bord informe sur la continuité des apprentissages, la façon dont ils évoluent, les écueils rencontrés, les questions auxquelles l'interne est confronté, les problématiques à résoudre. Et, ceci de façon chronologique et structurée.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le Maître de Stage des Universités.

Les autres traces d'apprentissage rattachées à une famille de situations

Bien que ces traces d'apprentissage ne soient pas réalisées à partir de situations clinique authentiques, elles sont suffisamment en lien avec une ou plusieurs famille(s) de situation pour y être rattachées.

Récit de situation complexe et authentique « collaboratif » (RSCAc) : 1 par semestre de GEP obligatoire

Il s'agit d'un récit de situation complexe et authentique réalisé à partir d'une ou plusieurs situation(s) clinique(s) non vécue(s) par l'interne. Il est élaboré en binôme avec l'interne ayant vécu la ou les situation(s).

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par l'animateur du groupe d'échanges de pratiques.

Elaboration d'un document d'information-patients ou d'éducation à la santé

Il peut s'agir d'une affiche, d'un fascicule ou de tout autre support de communication destiné à l'information des patients ou à l'éducation à la santé. Il peut être remis par un professionnel de santé, ou laissé à disposition des patients dans un endroit spécifiquement défini. Le choix du thème doit être en rapport avec la pratique en soins primaires. Son contenu doit reposer sur une recherche bibliographique pertinente et critique. Sa forme doit être adaptée à la population-cible préalablement définie, idéalement à l'aide d'un test auprès d'un panel de patients.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le Maître de Stage des Universités.

Compte-rendu d'implication dans une action de prévention ou de santé publique

Le compte-rendu doit inclure une description explicite de l'action, ainsi que son contexte et l'implication de l'interne. Une analyse critique de cette action doit reposer sur une recherche bibliographique adaptée, de manière à en identifier les implications pour la pratique en soins primaires.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le Maître de Stage des Universités.

Compte-rendu de participation à une action de formation continue indépendante

Seules les actions de formation continue sans aucune source de financement pharmaceutique peuvent donner lieu à un compte-rendu. Il peut s'agir notamment d'une action entreprise dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) ou des Jeudis de Paris Diderot. Le compte-rendu doit décrire la nature de l'action et son contexte, ainsi que la structure organisatrice. Il doit idéalement inclure une analyse critique, accompagnée d'une recherche bibliographique adaptée. Une synthèse doit mettre en évidence les implications pour la pratique en soins primaires.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le Maître de Stage des Universités.

Compte-rendu de participation à un projet de recherche en tant que co-investigateur

Le compte-rendu doit décrire le protocole de recherche, la nature exacte de l'implication de l'interne (nombre de patients inclus, etc.), ainsi que son ressenti. Une analyse critique du projet complète idéalement le compte-rendu.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le responsable de la recherche du DMG

Compte-rendu de participation à un congrès de médecine générale

Tout congrès de médecine générale, national ou international, peut donner lieu à un compte-rendu. Celui-ci doit décrire la thématique du congrès, la structure organisatrice. Chaque séance plénière ou atelier auquel l'interne a assisté doit donner lieu à un résumé critique, accompagné d'une recherche bibliographique adaptée. Une synthèse doit mettre en évidence les implications pour la pratique en soins primaires.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le Maître de Stage des Universités.

Conception d'un protocole de recherche

L'interne doit décrire en détails le projet de recherche (contexte, justification du projet, objectifs, méthode, plan d'analyse, sources de financement), ainsi que la nature exacte de son implication.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le responsable de la recherche du DMG

Présentation d'un diaporama

Une présentation d'un diaporama (staff, groupe d'analyse et d'échange de pratiques, formation médicale continue, apprentissage par problème, etc.) représente une trace d'apprentissage si elle a été réalisée – au moins en partie – par l'interne. Elle repose parfois sur une ou plusieurs situation(s) clinique(s) et contient le plus souvent des données relatives à l'état actuel de la science. Le support de cette présentation peut être un diaporama, ou à défaut tout autre document attestant de la production de l'interne.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le Maître de Stage des Universités.

Résumé critique d'article présenté lors du MeLiCa (Revue de Presse)

Le résumé critique est réalisé à partir d'un article sélectionné par l'interne. Il s'agit d'un article qui vous a parlé, amusé, influencé. Vous pourrez vous inspirer d'une situation clinique abordée lors du GEP et demander conseil à votre animateur de GEP. Pour plus de renseignements, rendez-vous dans la section "MeLiCa - Revue de Presse" de ce guide ou sur le site du DMG sous l'onglet Soins->MeLiCa/Revue de Presse.

Le résumé critique est validé par un des enseignants du Département de médecine générale avant d'être mis en ligne.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par les enseignants du MeLiCa..

□ Les traces d'apprentissage non rattachées à une famille de situations

Parce qu'elles ne sont pas considérées comme suffisamment en rapport avec une situation clinique – plus ou au moins authentiquement – vécue par l'interne, ces traces d'apprentissage ne peuvent être rattachées à une famille de situations.

Elles sont comptabilisées dans les points de formation de l'interne au cours du DES de médecine générale, mais ne peuvent pas faire partie des deux traces d'apprentissage à valider par semestre.

Attestation de participation à un congrès de médecine générale validant pour le DES

La présentation d'une attestation de présence signée par la structure organisatrice est nécessaire.

La participation à un des congrès suivant est obligatoire au cours du DES :

1. Journée de médecine générale de la fédération des collèges d'Île de France (à insérer dans le type de trace d'apprentissage "Participation à la Journée de médecine générale d'Île-de-France")
2. CNGE : <https://www.congrescng.fr>

3. CMGF : <https://www.congresmg.fr/fr/>
4. WONCA Europe : <http://www.woncaeurope.org/>
5. WONCA monde : <https://www.wonca.net/>
6. EGPRN : <https://www.egprn.org/>

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le secrétariat.

Participation à la Journée de médecine générale d'Ile-de-France

La validation nécessite la participation à l'intégralité des ateliers et de la séance plénière d'une Journée de médecine générale d'Ile-de-France. En revanche, la participation éventuelle à la conception ou à l'animation d'un atelier constitue une trace d'apprentissage à part entière.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le secrétariat.

Attestation de participation à un congrès de médecine générale (non validant pour le DES) :

1. Les Rencontres Prescrire
2. JNMG : <http://www.jnmg.org/>
3. Journée Médecine et enfance
4. Les journées dermatologiques de Paris <https://www.jdp2017.com/>
5. EQUIP : <http://equip.woncaeurope.org/>
6. EURACT : <http://euract.woncaeurope.org/>
7. Pré conférence Vasco de Gama : <http://www.woncaeurope2018.com/en/pre-conference-vasco-da-gama-movement-organizing-committee>
8. Fayr GP pré conférence avant CMGF : <http://fayrgp.org/nos-evenements/preconferences/>
9. Fayr GP école d'automne : <http://fayrgp.org/nos-evenements/ecole-automne/>
10. Le congrès ds centres de santé : <https://www.fnccs.org/congres-national-des-centres-de-sante-0>
11. Journée nationale de la FFMPs : <http://www.ffmps.fr/>
12. Journées du GROUMF : <http://www.groumf.fr/fr/mpg2-411281--Les-Journees-du-GROUMF.F.html>
13. Congrès de communication en santé (associations EACH et AACH) : <https://www.each.eu/events/conferences/icch-porto-2018/>
14. Congrès de EAPH, association de la santé des soignants : <http://www.eaph.eu>
15. Congrès association AMEE (international): <https://amee.org/conferences/amee-2018>
16. Congrès NAPCRG <http://www.napcrg.org/NA18>
17. liste non exhaustive

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le secrétariat.

Attestation de participation aux Jeudis de la fédération des collèges des généralistes enseignants d'Île-de-France

La présentation d'une attestation de présence signée par la structure organisatrice est nécessaire. Les Jeudis de la fédération des collèges des généralistes enseignants correspondent aux anciens Jeudis de Paris Diderot et incluent également les Mercredis de Bobigny.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le secrétariat.

Attestation de participation à une action de formation continue indépendante

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le secrétariat.

Attestation de participation - Entrée dans la vie professionnelle EVP

La validation d'une participation au séminaire mutualisé EVP Entrée dans la vie professionnelle nécessite la mise en ligne d'une attestation de participation au format pdf, datée et nominative.

Il n'est pas possible de valider plus de 3 ateliers par session. Un atelier ne peut être validé que si son intitulé est clairement visible, et le tampon EVP clairement apposé. Vous devez valider 3 ateliers parmi les deux sessions d'EVP organisées chaque année au cours du DES (soit 9 ateliers à valider en 3 ans).

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le secrétariat.

Attestation de validation du test de lecture *Prescrire*

L'abonnement à la revue *Prescrire* pour une année entière, ainsi que l'inscription au test de lecture, sont nécessaires. Le titre de « Lecteur émérite » est décerné en fonction de la moyenne obtenue sur tous les tests successifs. Ceci correspond à un travail assidu de lecture attentive de la revue *Prescrire*. La validation est réalisée aux vues de l'attestation remise par la revue *Prescrire*.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le secrétariat.

Attestation de validation Thématiques *Prescrire*

L'abonnement à la revue *Prescrire* pour une année entière, ainsi que l'inscription au programme « Les Thématiques *Prescrire* », sont nécessaires. À travers ce programme, l'équipe de la revue *Prescrire* fait bénéficier les soignants de son savoir-faire dans le domaine de la formation à distance, et de son expérience des tests de lecture. Ceci correspond à un travail assidu de lecture attentive de la revue *Prescrire*. La validation est réalisée aux vues de l'attestation remise par la revue *Prescrire*.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le secrétariat.

Attestation de validation du test de lecture EXERCER

L'abonnement à la revue *exercer* est nécessaire, ainsi que la participation au test de lecture sur une année entière. Ceci correspond à un travail assidu de lecture attentive de la revue *exercer*. La validation est effective si la note moyenne est au minimum de 16/20 sur une année entière (10 tests de lecture consécutifs), aux vues des attestations remises par la revue *exercer*.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le secrétariat.

Attestation de Diplôme universitaire (DU) ou interuniversitaire (DIU) agréé par le DMG

La réalisation d'un Diplôme universitaire (DU) ou d'un Diplôme interuniversitaire (DIU) ne permet pas de valider des points de formation pour le DES de médecine générale. Cependant le mémoire peut être téléchargé dans le portfolio.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le secrétariat.

Communication orale ou affichée en congrès national

Une communication orale ou affichée (poster) acceptée dans un congrès national peut valider des points de formation si celle-ci est téléchargée dans le portfolio et correctement référencée.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le responsable de la recherche du DMG.

Communication orale ou affichée en congrès international

Une communication orale ou affichée (poster) acceptée dans un congrès international peut valider des points de formation si celle-ci est téléchargée dans le portfolio et correctement référencée.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le responsable recherche du DMG.

Publication d'un article dans une revue à comité de lecture en langue française

La publication d'un article dans une revue à comité de lecture en langue française peut valider des points de formation, uniquement si l'interne fait partie des 3 premiers auteurs. Le manuscrit doit être téléchargé dans le portfolio et correctement référencé.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le responsable recherche du DMG.

Publication d'un article dans une revue à comité de lecture en langue anglaise

La publication d'un article dans une revue à comité de lecture en langue anglaise peut valider des points de formation, uniquement si l'interne fait partie des 3 premiers auteurs. Le manuscrit doit être téléchargé dans le portfolio et correctement référencé.

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par le responsable recherche du DMG.

D'autres traces sont possibles et nécessitent la validation des responsables du DMG

Ce type de trace d'apprentissage est validé dans le portfolio par les coordonnateurs du DES.

7. LES REGLES DE VALIDATION

□ Les 200 « points » de formation nécessaires

L'animateur du groupe d'échanges de pratiques valide chaque RSCAv ou RSCAc « collaboratif » produit par l'interne au cours du GEP. Le maître de stage, les responsables du DMG et le secrétariat du DMG peuvent être amenés à valider d'autres types de traces d'apprentissage. Ils jugent dans un premier temps les compétences illustrées par la trace d'apprentissage puis, le cas échéant, des familles de situations auxquelles celle-ci peut éventuellement être rattachée. Ceci est effectué en tenant compte des propositions effectuées au préalable par l'interne, et permet de pondérer l'importance relative de chaque compétence illustrée par une même trace d'apprentissage.

Une trace d'apprentissage est le plus souvent évaluée à l'aide de la grille d'évaluation qualitative ci-dessous :

	Description, contextualisation	Réflexivité, problématisation	Acquisitions, Ressources mobilisées	Sens critique, originalité
Sans objet	N'empêche pas la validation.			
Validation impossible	La situation clinique n'est pas du tout décrite.	Aucune problématique n'est exposée.	Aucune recherche ou échange.	
1	La description de la situation clinique est succincte.	L'exposition des problématiques est en rapport avec la situation, mais minimaliste.	La recherche ou les échanges ont permis une progression des acquis, mais sont minimalistes.	
2	La description de la situation clinique est détaillée, mais peu pertinente.	Les problématiques exposées sont peu pertinentes ou peu diversifiées.	La recherche ou les échanges sont adaptés, mais manquent de rigueur.	
3	La description de la situation clinique est détaillée et pertinente.	Les problématiques exposées sont pertinentes et diversifiées.	La recherche ou les échanges sont pertinents et rigoureux.	

Certains types de trace d'apprentissage n'ont pas vocation à être évalués dans ces quatre dimensions : l'évaluation porte alors sur les dimensions jugées pertinentes. Cependant, la 1ère dimension (Description, contextualisation) ne peut être cotée « sans objet » dans le cadre d'une trace authentique.

L'attribution d'un score de 0 sur l'une des 3 premières dimensions ne permet pas la validation de la trace d'apprentissage concernée. La quatrième dimension (Sens critique, originalité) représente un bonus, éventuellement attribué lors de la validation. L'absence de ce bonus ne met pas en cause la validation de la trace.

Toutes les traces d'apprentissage insérées par l'interne dans son portfolio participent à la certification des compétences. Un algorithme de calcul attribue automatiquement un nombre de points de formation en fonction du type de trace d'apprentissage et de la qualité du travail évaluée à partir du score obtenu à la grille d'évaluation qualitative.

Le nombre de points de formation attribués est réparti en tenant compte de l'importance relative des compétences illustrées par une trace d'apprentissage donnée. Par défaut, ces points de formation sont répartis à part égale entre les compétences choisies. En revanche, une trace d'apprentissage est rattachée à une ou plusieurs famille(s) de situation, sans prendre en compte le nombre de points de formation attribués.

Chaque heure d'enseignement est également comptabilisée, à raison de 1 point de formation par heure d'enseignement. Tout travail produit par l'interne au cours ou au décours de cet enseignement, et donnant lieu à la réalisation d'une trace d'apprentissage, est aussi comptabilisé et participe à la certification.

Le tableau ci-dessous synthétise les différents types de traces d'apprentissage, ainsi que **le nombre maximal de points de formation obtenus** à partir de la grille d'évaluation qualitative, en dehors des éventuels 3 points de formation supplémentaires dans le cadre de la 4e dimension (Sens critique, originalité) :

Traces authentiques	Validation	Points
Récit de situation complexe et authentique (RSCA) en GEP : 1 par semestre obligatoire	Anim. GEP	12
Récit de situation complexe et authentique (RSCA) hors GEP	MSU	8
Journal de bord (15 récits cliniques)	MSU	12
Journal de bord 'long' (30 récits cliniques, ou plus)	MSU	24

Autres traces d'apprentissage rattachées à une famille de situations	Validation	Points
Récit de situation complexe et authentique (RSCA) « collaboratif » 1 par semestre obligatoire	Anim. GEP	6
Elaboration d'un document d'information-patients ou d'éducation à la santé	MSU	3
Compte-rendu d'implication dans une action de prévention ou de santé publique	MSU	6
Compte-rendu de participation à une action de formation continue indépendante (2h)	MSU	3
Compte-rendu de participation à un projet de recherche en tant que co-investigateur	Resp. DMG	3
Compte-rendu de participation à un congrès de médecine générale	MSU	9
Conception d'un protocole de recherche	Resp. DMG	15
Présentation d'un diaporama	MSU	3
Résumé d'article présenté lors du MeLiCa (Revue de presse)	Enseignant	3

Traces d'apprentissage non rattachées à une famille de situations	Validation	Points
Attestation de participation à un congrès de médecine générale validant le DES	Secrétariat	1
Participation à la Journée de médecine générale d'Île-de-France	Secrétariat	8
Participation au Jeudis de la fédération des collèges d'île de France	Secrétariat	2
Attestation de participation à un congrès de médecine générale (non validant pour le DES)	Secrétariat	1
Attestation de participation - Entrée dans la vie professionnelle EVP (3 ateliers)	Secrétariat	6
Attestation de participation à une action de formation continue indépendante	Secrétariat	1
Attestation de validation du test de lecture Prescrire (/ année) – Maximum 1 par DES	Secrétariat	18
Attestation de validation Thématiques Prescrire (/ thématique)	Secrétariat	4
Attestation de validation du test de lecture exercer (/ année)	Secrétariat	9
Communication orale ou affichée en congrès national	Resp. DMG	12
Communication orale ou affichée en congrès international	Resp. DMG	24
Publication d'un article dans une revue à comité de lecture en langue française	Resp. DMG	24
Publication d'un article dans une revue à comité de lecture en langue anglaise	Resp. DMG	36
Autre type de trace	Resp. DMG	-

Il est vivement souhaitable que les internes privilégient la diversité des sources d'apprentissage. Il n'y a cependant aucune limite au cumul des points de formation pour un même type de traces d'apprentissage.

□ *La validation du DES de médecine générale*

Les règles de validation du DES de médecine générale

1. Avoir validé les stages selon la maquette du DES de Médecine générale
2. Avoir totalisé un nombre total de **points** de formation supérieur ou égal à 200
3. Avoir produit et validé chaque semestre au moins un RSCAv et un RSCAc en GEP
4. Avoir abordé au travers des traces d'apprentissage l'intégralité des 11 familles de situations
5. Avoir validé les 6 compétences génériques du médecin généraliste
6. Avoir soutenu un travail original de recherche en médecine générale (qui peut être la thèse)
7. Avoir assisté à au moins un congrès au cours du DES (par exemple, la Journée de médecine générale d'Ile-de-France, cf liste dans le type de trace)

La réforme de l'ensemble des DES, y compris celui de médecine générale, implique la mise en place de phases au nombre de 2 pour la MG :

- Phase socle : pour la première année
- Phase d'approfondissement : pour la deuxième et troisième année

La phase socle fera l'objet d'une première évaluation portant sur la validation des stages, la participation aux enseignements et la réalisation de traces d'apprentissage. La phase socle pourra être redoublée en l'absence d'un ou plusieurs critères de validation. cf paragraphe Organisation générale > Phase socle

La certification des compétences à exercer la médecine générale

La certification des compétences à l'issue du DES de médecine générale repose notamment sur la validation de la progression de l'interne en termes de compétences illustrées par les différentes traces d'apprentissage produites, et de la diversité des familles de situation auxquelles elles sont rattachées. Le portfolio électronique apporte des indicateurs semi-quantitatifs qui permettent d'apprécier la progression d'un interne au cours du DES de médecine.

La validation de l'ensemble des 6 compétences (« certification ») est la condition nécessaire à l'obtention du DES de médecine générale.

La soutenance du DES de médecine générale

Le dossier en vue de la soutenance du DES doit contenir les documents suivants :

- Une attestation finale d'acquisition des compétences

- Le portfolio validé
- La thèse imprimée (et éventuellement le mémoire qui tient lieu de travail de recherche en médecine générale)

Ce dossier doit être déposé auprès du secrétariat du DMG, qui vérifie que les conditions de validation du DES sont respectées avant de l'adresser à la commission locale de coordination.

La commission locale de coordination donnera son accord pour la soutenance si l'ensemble des règles de validation est respecté : stages, enseignement, et traces.

Elle est composée des enseignants titulaires du DMG : Max Budowski (coordonnateur local), Éric Galam (coordonnateur adjoint), Isabelle Aubin-Auger (directrice), Josselin Le Bel (directeur adjoint), Louise Rossignol (coordonnateur adjoint) et de deux représentants des étudiants.

Une date de soutenance de DES est alors proposée par le secrétariat, et un rapporteur est désigné. Des dates de soutenance de DES sont proposées régulièrement tout au long de l'année, essentiellement regroupés sur 4 périodes : septembre/octobre, décembre/janvier, mars/avril, et mai/juin. Il est important pour les étudiants d'anticiper leur demande de soutenance de DES en fonction de leurs projets professionnels. En dehors des dates proposées, le DMG ne peut pas garantir aux étudiants la disponibilité d'un jury de DES.

Lors de la soutenance du DES, l'étudiant présente son parcours (10 minutes) : choix de la discipline, cohérence des terrains de stage, relations avec les animateurs de GEP et les maîtres de stage, articulation avec le projet professionnel. Cette présentation doit avoir été préparée à l'avance. Le rapporteur interroge ensuite l'interne (10 minutes) : acquisition des compétences, travaux et éventuels publications, travail de recherche, projet professionnel.

Le jury est composé d'au moins deux enseignants de médecine générale. La séance est ouverte aux animateurs de GEP, aux directeurs de thèse et aux autres étudiants en médecine. Elle dure environ 3 heures, avec 6 à 8 internes à chaque session.

Après délibération, le jury propose la validation du DES de médecine générale. Il peut décerner les mentions « Félicitations » ou « Compliments ».

Le DES de médecine générale est ensuite validé de façon définitive par la coordination régionale du DES de médecine générale d'Ile-de-France. Celle-ci se réunit 3 fois par an : fin octobre, fin janvier et fin juin. Une « légère dette » d'enseignements, un dernier stage non encore validé n'empêche pas la soutenance, mais le dossier ne sera transmis à la commission du DES de médecine générale d'Ile-de-France qu'une fois le cursus complété.

Une attestation provisoire de soutenance de DES délivrée par le DMG Paris Diderot n'a aucune valeur légale.

8. LA THESE

La soutenance de thèse est indispensable pour obtenir le diplôme d'Etat de docteur en médecine. Elle représente surtout une occasion unique d'appliquer une démarche scientifique et d'apprendre des bases de méthodologie et de communication.

□ **Le parcours du thésard**

Au plus tôt, la thèse peut être soutenue après la validation du 3^e semestre du DES de médecine générale. Au-delà de 3 années après la fin de la phase d'approfondissement (correspondant à la fin des six semestres de stage), l'exercice de la médecine (notamment en tant que médecin généraliste remplaçant) est interdit tant que la thèse n'est pas soutenue. Cette perspective est à éviter absolument étant donné les difficultés financières qui s'y rapportent.

La réforme du DES implique que la fiche de thèse soit validée avant la fin de la phase socle.

Bureau des thèses (Site Bichat) : Mme Mireille LECOY
Bureau 49 (rez-de-chaussée, service logistique, site Bichat)
Tel : 01 57 27 74 10
mireille.lecoy@univ-paris-diderot.fr

Un cours obligatoire d'une séance est dispensé lors de la première année de DES et vise à expliciter toutes les informations sur la thèse de sa réalisation à sa soutenance (cf « les enseignements de la thèse »).

Une formation obligatoire à la recherche bibliographique est dispensée par les bibliothécaires de l'université également dès la première année de DES pour permettre aux internes de trouver les informations et articles nécessaires pour travailler sur leur question de recherche.

De nombreux conseils et outils sont également disponibles sur le site internet du DMG et accessibles à partir du portfolio de chaque interne : règles de présentation et de rédaction, règles spécifiques aux thèses collectives, possibilité de valorisation (communication en congrès ou rédaction d'un article), etc.

Trouver un sujet de thèse

Trouver un sujet de thèse peut paraître complexe au début, mais les stages successifs sont souvent l'occasion de se poser 1 000 questions pratiques. La médecine générale et les soins primaires étant un domaine encore largement en friches au plan scientifique, un grand nombre de questions n'ont pas encore de réponse.

Pour que la thèse de médecine soit reconnue comme le travail de recherche nécessaire à la validation du DES de médecine générale, le sujet doit nécessairement avoir un rapport avec les soins primaires. Dans le cas contraire, la réalisation d'un mémoire de recherche en médecine générale est indispensable.

Les enseignements en rapport avec la thèse ont été conçus pour faciliter la réalisation d'un projet de recherche. De plus, tout interne peut présenter son projet de thèse lors d'une « Permanence d'aide méthodologique ». Ces permanences sont formatrices aussi pour ceux qui y assistent simplement.

Choisir un directeur de thèse

Tout docteur en médecine en activité a le droit de diriger une thèse de médecine, mais tous n'ont pas forcément la formation ni l'expérience nécessaire. Une liste des enseignants du DMG qui ont manifesté leur intérêt pour la direction de thèses, et qui ont suivi une formation ad hoc, est régulièrement mise à jour sur le site du DMG.

Obtenir l'accord de la commission des thèses

Pour aider les internes à structurer leur projet de recherche, le DMG a mis en place une commission d'enseignants, comprenant des enseignants chercheurs en médecine générale, chargée d'examiner tous les projets de thèse. Cette commission rend un avis argumenté sur la qualité scientifique du projet et juge si le travail projeté est suffisamment en rapport avec les soins primaires pour être considéré comme le travail de recherche validant le DES de médecine générale.

La soumission se fait exclusivement par voie électronique directement sur le site du DMG. L'interne rédige une fiche de thèse structurée (justification, objectifs hypothèses, question, méthode, bibliographie) directement en ligne. La fiche de thèse est à remplir directement en ligne, elle sera automatiquement attribuée à une date de commission des thèses. Cette date correspond la prochaine commission des thèses ayant des places disponibles. L'interne est informé ensuite, par mail, de son heure de passage pour présenter son travail pendant une trentaine de minutes (présentation du projet et réponses aux questions) devant un binôme d'enseignants du DMG.

L'avis favorable de la commission des thèses est impératif avant d'entreprendre tout projet de recherche. Trois avis peuvent être rendus par la commission :

- Projet accepté, en tant que travail de recherche en médecine générale entrant dans la validation du DES
- Projet ajourné en raison d'objectifs déraisonnables ou mal formulés, ou d'une méthode irréaliste ou inadaptée pour répondre à la question de recherche. L'interne devra retravailler son projet et présenter une nouvelle fiche de thèse en commission des thèses.
- Projet refusé, si le projet n'est pas en rapport avec la discipline de médecine générale ou si ses qualités scientifiques sont jugées trop faibles pour constituer un projet de recherche validant le DES.

Si le projet n'est pas considéré en rapport avec la discipline mais que sa qualité est satisfaisante, l'interne peut le mettre en œuvre mais il devra aussi produire un **mémoire** en rapport avec la médecine générale. Ce document complémentaire devra être validé par les responsables du Département avant et après sa réalisation.

Soutenir sa thèse

1. Composer son jury de thèse

Le jury de thèse se compose de 4 membres dont un président de thèse. Trois des quatre membres doivent être des PU ou MCU ou enseignant-associé. Le quatrième membre peut être tout médecin thésé. A Paris Diderot, il

Il y a 3 PU-MG (Professeur Aubin-Auger, Professeur Budowski, Professeur Galam), 3 PA-MG (Professeur Baruch, Professeur Zerr, Professeur Mazars), et 2 MCU-MG (Docteur Le Bel, Docteur Rossignol).

Le président de thèse doit être médecin et Professeur des Universités, en Médecine Générale ou dans une autre spécialité. Il est possible de choisir un président dans une autre université. Dans ce cas, la soutenance aura lieu dans l'université dont il dépend. A Paris Diderot, il y a 3 PU-MG listés ci-dessus.

Il faut alors contacter la personne de son choix afin de lui demander si elle accepte et si elle peut être présente dans la période où l'interne souhaite soutenir. Une liste de professeurs titulaires de médecine qui ont manifesté leur intérêt pour présider des thèses de médecine générale est régulièrement mise à jour et peut être fournie par Mme Lecoy.

Les membres du jury

Deux possibilités :

- Soit composer son jury soi-même.
 - Réussir à réunir 2 universitaires (PU ou MCU ou PA ou MCA) en plus du président et de son directeur/directrice.
 - Proposer des dates où la totalité du jury est présente.
- Soit choisir un jury pré-composé par le bureau des thèses en fonction du président choisi.

2. Choisir la date de la soutenance

Pour cela, aller se renseigner au niveau du bureau des thèses – RDC, Bureau 049 auprès de Mme Mireille Lecoy mireille.lecoy@univ-paris-diderot.fr ou au par téléphone au 01 57 27 74 10

Il faut **AU MINIMUM** transmettre 45 jours avant la date envisagée pour le jury les éléments suivant :

- Les informations concernant son directeur de thèse (Nom, Prénom, adresse mail)
- Les informations concernant son président de thèse (Nom, Prénom, adresse mail)
- Le titre de sa thèse

3. Respecter les deadlines administratives

Se référer aux formalités administratives aux adresses suivantes :

- <https://www.medecine.univ-paris-diderot.fr/index.php/formation-initiale/3eme-cycle/these-exercic>
- <https://bibliotheque.univ-paris-diderot.fr/bichat/these-medecine>

4. Soutenir sa thèse

Les membres du jury devront avoir reçu une version imprimée de la thèse préalablement à la soutenance. La soutenance est publique. Elle comporte une présentation d'un diaporama durant une vingtaine de minutes suivie d'échanges avec les membres du jury durant une trentaine de minutes.

- **La procédure de dépôt de thèse**

Tout interne doit respecter les règles fixées par la faculté pour les thèses d'exercice, ainsi que les respecter les règles de présentation et de rédaction. Tous les documents nécessaires sont consultables sur le site du DMG.

Avant tout, il faut téléaspirer un modèle de page de couverture de thèse et un modèle de permis d'imprimer, à : <http://www.medecine.univ-paris-diderot.fr/index.php/formation-initiale/3eme-cycle/these-exercice>

Le dépôt de la thèse se déroule en deux temps :

- **Dépôt du permis d'imprimer et des documents annexes (J-45)**

Le dépôt en ligne se déroule par l'intermédiaire du portfolio et nécessite les informations suivantes : nom, prénom, courriel du président de thèse ; nom, prénom, courriel du directeur de thèse ; titre de la thèse. Le dépôt au bureau des thèses comporte les documents suivants : page de couverture de la thèse signée par le président de thèse ; résumé signé par le président de thèse ; conclusion signée par le président de thèse ; permis d'imprimer signé par le président de thèse. A compter du jour du dépôt de ces documents le bureau des thèses s'engage à organiser un jury dans les 45 jours (sans compter le mois d'août).

- **Dépôt du texte de la thèse (J-21)**

Le dépôt en ligne se déroule par l'intermédiaire du portfolio, en téléversant le texte de la thèse (enregistré au format PDF). La thèse imprimée doit être remise, au moins 21 jours avant la date retenue pour le jury, à chacun des membres du jury (un exemplaire par membre) et à la bibliothèque du site Bichat (trois exemplaires). L'attestation de remise des 3 exemplaires à la bibliothèque doit être remise au bureau des thèses.

9. LES OUTILS NUMERIQUES

La gestion de grands effectifs d'interne par un nombre limité d'enseignants de médecine générale et de personnel administratif rend indispensable le recours à des moyens de communications électroniques.

Tout interne inscrit en DES de médecine générale doit disposer d'une adresse électronique personnelle qu'il consulte au moins une fois par semaine. Des ordinateurs sont mis à disposition des internes dans les locaux du DMG Paris Diderot.

Cette adresse électronique permet les inscriptions aux enseignements. Elle facilite les échanges avec les enseignants, les maîtres de stage et les animateurs de GEP. Elle permet aussi la délivrance de nombreuses informations en rapport avec le déroulement du DES de médecine générale.

Deux sites internet sont particulièrement utiles pour les internes inscrits en DES de médecine générale.

a) LE SITE DU DMG PARIS DIDEROT ET LE PORTFOLIO

<https://dmg.medecine.univ-paris-diderot.fr>

C'est par l'intermédiaire de ce site que les internes ont accès à leur portfolio électronique. Par défaut, l'identifiant est le nom de l'interne et le mot de passe est son prénom. Le mot de passe doit être modifié par l'interne au plus tôt.

Ce site permet de gérer les inscriptions aux enseignements. Il donne aussi accès aux documents en rapport avec les enseignements et à de nombreuses informations sur le déroulement du DES de médecine générale.



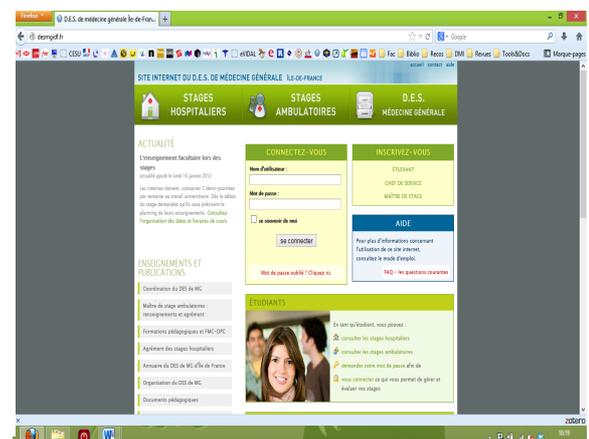
b) LE SITE DU DES DE MEDECINE GENERALE D'ILE-DE-FRANCE

<http://desmgidf.fr>

Ce site met à votre disposition tous les renseignements concernant les stages (liste actualisées des sites, coordonnées des maîtres de stage, moyens d'accès, évaluation par les internes, etc.).

Son moteur de recherche en fait un outil indispensable pour guider les internes avant le choix des stages hospitaliers et ambulatoires.

Ce site est partagé par les DMG des 7 facultés de médecine d'Ile-de-France.



Les DESC ont été supprimés en 2017 et remplacés par des formations spécialisées transversales ou FST. Toute inscription à une FST est soumise à l'accord de la coordination locale du DES de médecine générale (Pr Max BUDOWSKI max.budowski@univ-paris-diderot.fr et Pr Éric GALAM eric.galam@univ-paris-diderot.fr).

11. DIPLÔMES UNIVERSITAIRES (DU), DIPLÔMES INTER-UNIVERSITAIRES (DIU) ET FORMATIONS SPECIALISEES TRANSVERSALES (FST)

La participation à un DU, à un DIU ou une FST ne fait pas partie de la formation initiale du DES de médecine générale. Elle ne rapporte pas d'heures d'enseignement et ne peut en aucun cas avoir lieu avant la validation de la phase socle. La priorité doit être donnée à votre formation en DES de médecine générale pour plusieurs raisons : la première est que la prise de fonction comme interne est un moment décisif et qu'il peut être difficile de multiplier les objectifs de formation. La deuxième raison est que votre parcours au fur et à mesure des 3 années du DES va vous permettre progressivement d'identifier vos besoins de formations complémentaires ; en résumé pas de précipitation !

L'inscription à un DU ou à un DIU ne peut donc en aucun cas justifier l'absence à un enseignement obligatoire ou au stage hospitalier et ambulatoire.

Deux demandes de FST sont possibles deux années de suite uniquement après la validation de la phase socle. La réalisation d'une FST doit être compatible avec l'exercice de la médecine générale.

Six FST préférentielles ont été listées : médecine du sport, addictologie, douleur, médecine scolaire, soins palliatifs , expertise médicale.

REFERENCES

- [1] Allen J, Gay B, Crebolder H, Heyrman Catholic J, Svab I, Ram Maastricht P. The European Definition of General Practice - Family Medicine. WONCA Europe, 2011.
- [2] Attali C, Bail P, Lebeau JP, Piriou C, Compagnon L. Certifier les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale, Guide Pratique de l'enseignant clinicien ambulatoire en médecine générale, volume 4. Paris : Éditions scientifiques L&C, 2011.
- [3] Attali C, Bail P, Magnier A-M, Beiss N, Ghasarossian C, Gomes J, et al. Compétences pour le DES de médecine générale. *exercer* 2006;76:31-2.
- [4] Attali C, Huez JF, Valette T, Lehr Drylewicz AM. Les grandes familles de situations cliniques. *exercer* 2013;108:165-9.
- [5] Bail P, Le Reste JY, Boiteux F. Le portfolio, expérience du département de médecine générale de la faculté de Brest. *La revue du praticien médecine générale* 2004;646:445-7.
- [6] Bernard JL, Reyes P. Apprendre, en médecine (1re partie). *Pédagogie médicale* 2001;2:163-9.
- [7] Bernard JL, Reyes P. Apprendre, en médecine (1re partie). *Pédagogie médicale* 2001;2:235-41.
- [8] Chartier S, Le Breton J, Ferrat E, Compagnon L, Attali C, Renard V. L'évaluation dans l'approche par compétences en médecine générale. *exercer* 2013;108:171-7.
- [9] CNGE, CNOSE, CASSF, CNGOF. Référentiels métiers et compétences. Médecins généralistes, sages-femmes et gynécologues obstétriciens. Paris : Berger-Levrault, 2010.
- [10] Compagnon L, Bail P, Huez JF, et al. Définitions et descriptions des compétences en médecine générale. *exercer* 2013;108:148-55.
- [11] Compagnon L, Bail P, Huez JF, et al. Les niveaux de compétences. *exercer* 2013;108:156-64.
- [12] Frappé P, Attali C, Matillon Y. Socle historique des référentiels métier et compétences en médecine générale. *exercer* 2010;91:41-6.
- [13] Galam E. Enseigner et optimiser nos pratiques : de la transposition didactique à la vraie vie. *La Revue du Praticien - Médecine Générale* 2006;20:654-6.
- [14] Galam E. Produire des traces d'apprentissage : le RSCA. *La Revue du Praticien - Médecine Générale* 2008;22:92-3.
- [15] Jouquan J. L'évaluation des apprentissages des étudiants en formation médicale initiale. *Pédagogie médicale* 2002;3:38-52.
- [16] Jouquan J, Bail P. À quoi s'engage-t-on en basculant du paradigme d'enseignement vers le paradigme d'apprentissage ? *Pédagogie médicale* 2003;4:163-75.
- [17] Le Mauff P, Bail P, Gargot F, et al. L'évaluation des compétences des internes de médecine générale. *exercer* 2005;73:63-9.
- [18] LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. NOR: SASX0822640L.
- [19] Naccache N, Samson L, Jouquan J. Le portfolio en éducation des sciences de la santé : un outil d'apprentissage, de développement professionnel et d'évaluation. *Pédagogie médicale* 2006;7:110-27.
- [20] Tardif J. L'évaluation dans le paradigme constructiviste. In : Hivon R. (Dir.) *L'évaluation des apprentissages. Réflexions, nouvelles tendances et formation*. Sherbrooke : Editions du CRP (Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke), 1993:27-56.
- [21] Robert J, Renoux C, Le Goff D, Barbeau L, Potier A. Les groupes d'enseignement facultaire : un outil adapté à l'approche par compétences, *exercer* 2016;123:34-41.
- [22] « Les groupes de pairs », *L'information psychiatrique*, vol. volume 82, no. 1, 2006, pp. 25-28.

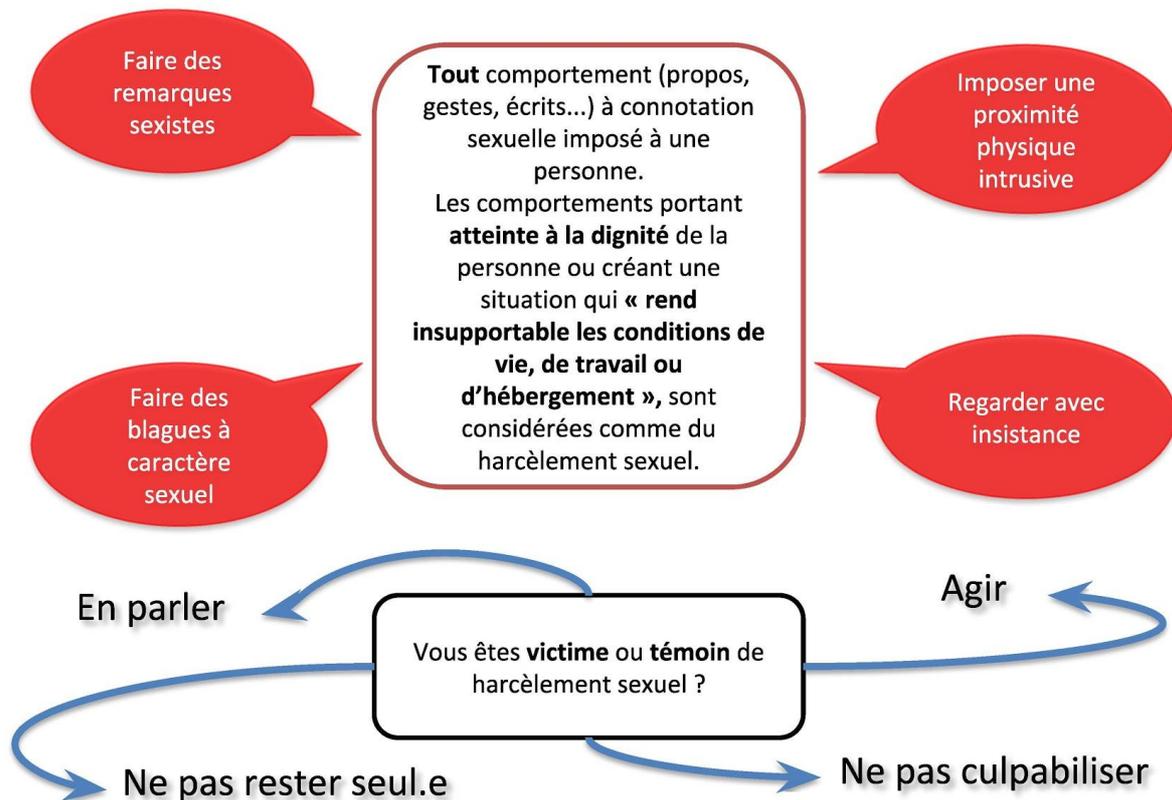
Art. L. 4130-1 de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST)

Les missions du médecin généraliste de premier recours sont notamment les suivantes :

- 1) Contribuer à l'offre de soins ambulatoires, en assurant pour ses patients, la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des maladies ainsi que l'éducation pour la santé. Cette mission peut s'exercer dans les établissements de santé ou médico-sociaux ;
- 2) Orienter ses patients, selon leurs besoins, dans le système de soins et le secteur médico-social ;
- 3) S'assurer que la coordination des soins nécessaires à ses patients est effective
- 4) Veiller à l'application individualisée des protocoles et recommandations pour les affections nécessitant des soins prolongés et contribuer au suivi des maladies chroniques, en coopération avec les autres professionnels qui participent à la prise en charge du patient ;
- 5) Assurer la synthèse des informations transmises par les différents professionnels de santé ;
- 6) Contribuer aux actions de prévention et de dépistage ;
- 7) Participer à la permanence des soins dans des conditions fixées à l'article L. 6314-1 ;
- 8) Contribuer à l'accueil et à la formation des stagiaires de deuxième et troisième cycles d'études médicales.

L'UNIVERSITÉ LUTTE AUSSI CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel, c'est quoi ?



Pôle égalité femmes-hommes de l'USPC:
pole-egalite.fh@univ-paris-diderot.fr
Référénts extérieurs:
Anna Christidis: annachristidis@gmail.com
06.72.93.15.22
Martin Coutellier: martin.coutellier@free.fr
06.29.61.91.61

Le dispositif externalisé d'écoute et d'accompagnement de l'USPC :
Institut en Santé Génésique (ISG)
<http://www.women-safe.org/>
Prise de rendez-vous : 01 39 10 85 35

**DÉPARTEMENT
MÉDECINE GÉNÉRALE
PARIS 7 DIDEROT**

Pour aller plus loin :
Guide « [Lutter contre le harcèlement sexuel à l'USPC](#) »
Vidéo : « [Lutter contre le harcèlement sexuel à USPC](#) »